

Rapport d'activité
Direction de l'économie
et de l'emploi
—
2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	9
1.2.1	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	9
1.2.2	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	9
1.2.3	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)	10
1.2.4	Comité gouvernemental de la HES-SO	10
1.3	Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	10
1.4	Tourisme	11
1.4.1	Bilan touristique	11
1.4.2	Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme	11
1.4.3	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)	13
1.5	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	13
1.6	Législation	13
1.6.1	Lois et décrets	13
1.6.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	13
2	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	14
2.1	Activités	14
2.1.1	Sommaire	14
2.1.2	Promotion économique et implantation d'entreprises	14
2.1.3	Nouvelle Politique Régionale	15
2.1.4	Politique économique	15
2.1.5	Organes de soutien	15
2.2	Les mesures de soutien en chiffres	18
2.2.1	Soutien aux entreprises	18
2.2.2	Emplois annoncés en 2014 et effectivement créés à fin 2019	19
3	Service public de l'emploi (SPE)	20
3.1	Activités	20
3.2	Section chômage	20
3.2.1	Assurance-chômage	20

3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	20
3.2.3	Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)	20
3.2.4	Mesures d'emploi	21
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	22
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	22
3.3	Section Marché du travail	22
3.3.1	Inspection du travail	22
3.3.2	Observatoire du marché du travail	23
3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	23
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	24
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	24
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	24
3.3.7	Placement privé et location de services	25
3.4	Section juridique	25
3.4.1	Décisions en première instance	25
3.4.2	Décisions en deuxième instance	25
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal	25
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries	26
3.5	Section Organisation et support	26
3.5.1	Statistiques	26
3.5.2	Informatique	26
3.5.3	Logistique	26
3.5.4	Communication et traduction	26
3.5.5	Projets et formations	27
3.6	Finances et controlling	27
4	Caisse publique de chômage (CPCh)	27
4.1	Activités	27
4.2	Activités courantes	27
4.3	Prestations versées aux bénéficiaires	28
4.3.1	Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)	28
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	28
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	28
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	28
4.3.5	Indemnités versées	28
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	28
5	Service du registre du commerce (SRC)	29
5.1	Activités	29

5.1.1	Activités courantes	29
5.1.2	Evènements particuliers	29
5.2	Statistiques	29
5.2.1	Etat des sociétés actives	29
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	30
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	30
5.3	Collaborations intercantionales	30
5.4	Affaires contentieuses	30
6	Service de l'énergie (SdE)	30
6.1	Activités	30
6.1.1	Généralités	30
6.1.2	Activités courantes	31
6.1.3	Projets en cours	31
6.2	Formation	31
6.2.1	Programme de formation continue pour les professionnel-le-s	31
6.2.2	Promotion/formation pour la jeunesse	31
6.3	Procédures d'autorisation de construire	32
6.3.1	Demandes de permis de construire	32
6.3.2	Préavis PAL/PAD	32
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	32
6.3.4	Gaz naturel	32
6.3.5	Ligne haute tension	33
6.4	Programme d'encouragement en matière d'énergie	33
6.4.1	Isolation thermique (M-01)	33
6.4.2	Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)	33
6.4.3	Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)	33
6.4.4	Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)	33
6.4.5	Pompes à chaleur air/eau (M-05)	33
6.4.6	Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)	33
6.4.7	Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)	33
6.4.8	Capteurs solaires thermiques (M-08)	33
6.4.9	Amélioration de la classe CECB (M-10)	33
6.4.10	Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)	33
6.4.11	Nouvelle construction Minergie-P (M-16)	33
6.4.12	Nouvelle construction CECB A/A (M-17)	33
6.4.13	Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)	33
6.5	Collaborations intercantionales	34

6.6	Législation	34
7	Service de la statistique (SStat)	34
7.1	Activités	34
7.1.1	Collecte de données	34
7.1.2	Exploitation des données	35
7.1.3	Diffusion des résultats	35
7.1.4	Conseil	35
7.2	Projets et évènements particuliers	36
7.3	Collaboration intercantonale et avec la Confédération	36
8	Service du logement (SLog)	36
8.1	Activités	36
8.1.1	Marché du logement	36
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	37
8.1.3	Suivi des aides octroyées	37
8.1.4	Réserves de terrains	38
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	38
8.1.6	Commission cantonale du logement	38
8.1.7	Collaborations inter-cantonaux	38
8.1.8	Affaires contentieuses	38
8.1.9	Politique du logement	38
8.1.10	Observatoire du logement et de l'immobilier	39
8.1.11	Politique d'information	39
9	Service de la formation professionnelle (SFP)	39
9.1	Activités	39
9.2	Evénements particuliers	40
9.2.1	Validation des acquis (VAE)	40
9.2.2	Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs et travailleuses	40
9.2.3	Préapprentissage d'intégration (PAI)	40
9.3	Formation	41
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	41
9.3.2	Enseignement professionnel	41
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	41
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	42
9.3.5	Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	42
9.3.6	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	42
9.3.7	Ecole professionnelle santé-social (ESSG)	43

9.3.8	Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon	44
9.3.9	Cours interentreprises (CIE)	44
9.3.10	Formation professionnelle supérieure et continue	44
9.3.11	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	44
10	Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)	45
10.1	Généralités	45
10.2	Organes	45
10.3	Étudiants et étudiantes	47
10.3.1	Nombre et évolution	47
10.4	Évènements marquants	48
11	Etat de personnel (SPO (CA))	50

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Olivier Curty

Secrétaire général : Christophe Aegerter

Secrétaire général adjoint : David Th. Augustin Sansonnens

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

En 2019, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a poursuivi d'importants **travaux législatifs** qui ont abouti à l'acceptation, par le Grand Conseil, de la nouvelle loi sur la politique foncière active (LPFA), de la révision de la Loi sur l'énergie (LEn) et à celle de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Parallèlement, les travaux de révision totale de la loi sur le tourisme (LT) ont été lancés, notamment à la suite de la parution du rapport « Préalpes Vision 2030 » et de celle du « Livre blanc – le tourisme fribourgeois ». Le Grand Conseil devrait pouvoir se prononcer sur ce projet courant 2020, année qui verra également la mise en place de l'Etablissement cantonal de politique foncière (ECPF) prévu par la LPFA, l'octroi des premières subventions initiées par la LEEn révisée et la mise en place des nouveaux instruments de lutte contre le travail au noir introduit par la LEMT révisée.

Les nouveaux instruments de **promotion économique** issus de la révision de la Loi sur la promotion économique (LPEC) ont démontré l'intérêt qu'ils représentent pour les sociétés, notamment le soutien aux nouveaux marchés. Toutefois, le critère nouvellement introduit de durabilité n'a que trop peu été sollicité à l'heure de l'économie circulaire.

La **numérisation** des services poursuit son cours, notamment avec la mise en place d'une formation obligatoire en ligne pour les demandeurs d'emploi par le Service public de l'emploi (SPE), avec les discussions préliminaires conduites par le Service du registre du commerce et le Secrétariat de cyberadministration en vue de l'inscription d'entreprises individuelles au Guichet virtuel de l'Etat de Fribourg prévue dès 2020, avec le développement d'une solution de type Business Intelligence (BI) afin de faciliter la production et la diffusion d'informations statistiques, ainsi qu'avec l'engagement de l'école professionnelle commerciale (EPC) en tant qu'école pilote sur les applications Office 365.

1.1.2 Evénements particuliers

A la suite de l'adaptation du Règlement d'exécution de la Loi sur le **tourisme**, les négociations avec Airbnb (plateforme internationale de réservation et de location internationale de réservation et de location en ligne d'hébergements touristiques entre particuliers) permettront dès 2020 à cette dernière de percevoir automatiquement la taxe de séjour sur les réservations effectuées via la plateforme et de la reverser, au nom des hébergeurs, à l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT).

L'année 2019 a fermé le cycle quadriennal 2016-2019 de **nouvelle politique régionale** (NPR) et a permis la mise en place d'un nouveau programme qui va s'étaler sur quatre ans (2020-2023). Ce nouveau programme aura comme focus la bio-économie et l'agroalimentaire, les territoires intelligents (« smart economy ») et l'ancrage digital. Le volet touristique a également été pérennisé et reprend les mêmes axes stratégiques que le dernier programme en date, soit le développement des infrastructures, la simplification des instances touristiques et la valorisation des atouts du tourisme fribourgeois. Quant à l'élaboration de la stratégie de développement économique (en réponse au postulat 2016-GC-12 Fellmann/Dietrich), elle suit son cours et sera présentée courant 2020.

En 2019, la DEE a été impliquée dans de nombreux **projets de construction**, par le biais de blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA qui prévoit de mettre en service 2 bâtiments ces prochaines années dont le Smart Living Building SLB, par le biais de la Gestion des Sites Industriels (GSI) propriété de l'Etat de Fribourg, principalement sur le site AgriCo de St-Aubin et par le biais de l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC) et son nouveau bâtiment dédié aux cours interentreprises (CIE) des professions de maçon, d'aide-maçon, de peintre, d'aide-peintre, de carreleur et d'aide-carreleur, à Courtepin, en collaboration avec la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), dont l'inauguration se fera pour la rentrée scolaire 2021/22. D'autre part, un premier bâtiment a été remis en service sur le site AgriCo afin d'accueillir les entreprises lauréates du challenge Agri&Co et un mandat a été attribué au bureau Vistonia AG afin de mettre en place la 1^{re} étape de développement du site. Parallèlement, la DEE a lancé pour l'Ecole des métiers Fribourg (EMF) les appels d'offre afin de renouveler son parc de machines.

Sous l'angle du développement durable et de l'**économie d'énergie**, le Service de l'énergie (SdE) a offert son expertise à de nombreux projets dont la création d'un Centre de Compétences dans la Rénovation du Bâtiment (CCRB) prévu pour 2020, la création de la société gpfr SA dont le but est la prospection pour la production d'énergie au moyen de la géothermie profonde, la promotion du Programme Bâtiments sur le thème du chauffage, en relation étroite avec la révision de la LEn, et enfin le lancement du programme PEIK afin d'accompagner les PME dans leurs projets de rationalisation de l'énergie consommée.

Le Service du **logement** (SLog) a accompagné la création d'une association de maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP), dénommée Frimoup, dans le canton de Fribourg, afin notamment de mieux positionner les MOUP dans le cadre de projets urbanistiques d'importance. Quant au projet de recherche de la HEG soutenu par l'association de l'observatoire du logement et immobilier, les premiers résultats devraient être publiés courant du 1^{er} semestre 2020, des exigences nouvelles en matière de protection des données ayant retardé leur publication.

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), en charge de la formation professionnelle supérieure et continue à des fins professionnelles, a terminé sa réorganisation en 2019. Il dispose dorénavant de structures optimales pour mener sa mission à bien, ce d'autant plus qu'il a pu rétablir son équilibre financier et rembourser intégralement sa dette vis-à-vis de l'Etat de Fribourg.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

En 2019, l'assemblée générale de la CDEP a siégé à une reprise, le comité à trois reprises et le groupe de travail s'est réuni deux fois.

Ces instances ont traité notamment :

- > de la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur la Poste ;
- > de la mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants (art. 121a Cst) ;
- > de l'initiative pour des multinationales responsables ;
- > de la politique et l'encouragement des médias après No Billag et la consultation relative à la loi sur les médias.

1.2.2 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

L'assemblée générale de la CDEP-SO s'est réunie à une reprise en 2019, alors que le comité a tenu deux séances. Ces instances ont notamment traité :

- > de l'achat de nouveaux avions de combat et des marchés compensatoires ;
- > de la loi sur l'assurance-chômage, notamment de la réduction des horaires de travail ;
- > du programme NPR pour les années 2020-2023.

1.2.3 Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK a siégé trois fois en 2019. Cette instance a traité notamment :

- > de la révision totale de la loi sur le CO2 ;
- > de l'accord sur l'électricité CH-UE et les aides d'Etat ;
- > de la révision de la redevance hydraulique à partir de 2020 ;
- > de la structure du marché de l'électricité 2020+ ;
- > de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 dans les cantons ;
- > de la mise en œuvre du MoPEC 2014.

1.2.4 Comité gouvernemental de la HES-SO

En 2019, le Comité gouvernemental de la HES-SO a tenu trois séances de travail.

Durant ces séances, le comité a traité notamment des questions suivantes :

- > de la procédure de régulation à l'admission du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social ;
- > de l'ouverture d'une filière ES en Soins infirmiers à Monthey ;
- > du rapport sur la situation socio-économique des étudiant-e-s ;
- > du suivi de la convention d'objectifs 2017-2020 ;
- > de l'approbation des comptes 2018 et de l'adoption du budget 2020.

1.3 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2019, 20 décisions, soit :

- > 2 décisions accordant l'autorisation ;
- > 9 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 9 radiations de charges.

Les deux décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 2 ;
- > 2 logements de vacances :

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	1
Secteur Veveyse	1
Secteur Intyamon	0
Secteur Singine	0
Secteur Bulle	0
Secteur Charmey	0

1.4 Tourisme

1.4.1 Bilan touristique

Le tourisme suisse enregistre une augmentation de 1,9% du nombre d'hôtes, soit un nouveau record tant au niveau de la demande étrangère qu'helvétique. Avec 39,6 millions de nuitées, la situation est dans l'ensemble positive dans les villes comme dans les régions de montagne.

Le bilan global des nuitées 2019 de Fribourg Région se veut favorable avec une légère augmentation de 1,8% pour atteindre 1 718 209 nuitées. L'hôtellerie se démarque en atteignant un nouveau seuil de 481 899 nuitées, soit une hausse de 8,5%. Sur la base des données de l'OFS, Fribourg Région est en % la région la plus performante au niveau suisse.

En majorité résidentielle, la parahôtellerie fribourgeoise affiche une certaine stabilité avec 1 274 639 nuitées. L'évolution positive de la fréquentation des hébergements collectifs et des chambres d'hôtes est à relever.

Les visiteurs des plus importantes attractions touristiques augmentent de manière réjouissante : la Maison Cailler (+4,6%), le Papiliorama (+9,8%), Les Bains de la Gruyère (+2,8%) et La Maison du Gruyère (+6%) :

Les Suisses constituent la majorité de la clientèle des divers types d'hébergements. Avec 62,6% de part de marché dans l'hôtellerie, les hôtes helvétiques atteignent même 82,5 % dans la parahôtellerie. Au niveau des marchés de proximité, les nuitées en provenance de France évoluent de façon marquée (+11%) tout comme celles de l'Italie (+32,8%).

1.4.2 Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière - et positive - l'année touristique fribourgeoise 2019, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises » ;
- > la phase d'implémentation du projet DMO X – Lean Destination Management, sous la nouvelle appellation « FIT'NG 2021 », pour Fribourg Innovation Tourism for Next Generations - projet bénéficiant du soutien d'Innotour ;
- > la parution du « Livre blanc – Le tourisme suisse et fribourgeois », à l'initiative du cabinet M & BD Consulting SA, rapport synthétique regroupant les principales tendances et caractéristiques de la branche touristique ;
- > la réorganisation des organes de l'UFT avec la création de nouvelles commissions et groupes de travail nécessitant une adaptation des statuts de l'institution ;
- > la nomination de Jean-Pierre Doutaz comme président de l'UFT et de Daniel Lehmann comme vice-président ;
- > la nomination de Jean-Jacques Marti comme président d'honneur, d'Albert Michel, Jean-Pierre Thürler et Tobias Zbinden comme membres d'honneur de l'UFT ;
- > la concrétisation du projet CheckIn-FR développé par l'Observatoire fribourgeois du Tourisme ayant pour objectif de simplifier les échanges et les tâches administratives entre les diverses instances de récolte des données (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour), incluant une importante étape de formation des prestataires et la mise en place d'interfaces digitales inédites avec les hébergeurs ;
- > la mise en œuvre du volet sensibilisation au tourisme, avec deux événements du Réseau PROtourism comprenant plus de 1600 membres : le lancement le 9 mai de CheckIn-FR au port de Morat avec 190 participants et la 13^e rencontre PROtourism consacrée au 40^e anniversaire du FET à Schwarzsee avec 140 participants ;
- > l'élargissement sur sept districts de l'étude d'impact économique, financée par la Nouvelle Politique Régionale, permettant de détailler la contribution totale du tourisme fribourgeois au PIB du canton ;
- > la remise au Conseil d'Etat du rapport final « Préalpes Vision 2030 » déterminant les critères d'aides du FET en faveur des sociétés de remontées mécaniques et la nécessité du soutien public à l'investissement ;
- > la signature d'un nouveau contrat de collaboration marketing 2020-2023 entre l'Association Jura & Trois Lacs (J3L) et ses partenaires du canton de Fribourg (UFT – ARL – Estavayer/Payerne Tourisme) ;

- > la poursuite des négociations en vue de l'élaboration d'une convention avec Airbnb avec pour but la perception automatique de la taxe de séjour par la plateforme de réservation ;
- > les nombreuses séances du Groupe de travail en charge de la révision totale de la loi sur le tourisme (LT) et du Règlement sur le tourisme (RT) ;
- > la tenue à Fribourg Région d'événements touristiques d'importance nationale voire internationale (Festival des lumières à Morat, « Slow Up » du Lac de Morat et de La Gruyère, Tour de Suisse à Flamatt et Morat, Tour de Romandie à Romont, diverses fêtes de la Désalpe, 7e édition de la Bénichon du Pays de Fribourg à Ecuwillens) ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de Fribourgissima Image Fribourg dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple du « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme et de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux) ;
- > le soutien à Fribourgissima Image Fribourg lors de la présence du canton de Fribourg à la Fête des Vignerons de Vevey avec un stand promotionnel et la mise à disposition de contenu digital ;
- > l'exécution par l'UFT - en application de sa stratégie marketing incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels - d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France et Belgique; cela, en coordination avec les Organisations touristiques régionales, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) et Jura & Trois Lacs (J3L) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing touristique coordonné, institué par la loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales (Association régionale du Lac, Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, Fribourg Tourisme et Région, La Gruyère Tourisme, OT Châtel-St-Denis et la Région, OT de Romont et sa région, Schwarzsee Tourismus) ;
- > l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises, de 33 représentant-e-s de médias touristiques en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Espagne, du Bénélux et de Chine, pour un total de 118 articles influencés par l'UFT ;
- > la gestion par l'UFT du site Internet www.fribourgregion.ch et de sa version mobile, ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton, soit huit sites, avec amélioration du contenu et du référencement ;
- > la priorité mise sur les réseaux sociaux avec la gestion de la page Facebook de Fribourg Région, page comprenant la plus grande communauté du canton avec près de 70 000 abonnés ;
- > la réalisation propre de 69 vidéos dont un certain nombre pour Terroir Fribourg et les événements d'importance liés aux OTR, avec une augmentation globale de 33 % des vues ;
- > la gestion d'Instagram, des comptes Twitter, Flickr et Pinterest de Fribourg Région ;
- > l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment le magazine principal Fribourg Région, la carte panoramique, les très appréciées pocket card été et hiver, ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit de l'ensemble des sociétés de développement du canton, soit dix-sept ;
- > l'action de valorisation, de gestion et de coordination des réseaux de randonnée de Fribourg Région, la randonnée étant le thème retenu par Suisse Tourisme pour 2019 - avec réalisation d'une carte interactive comprenant le top 30 des randonnées du canton ;
- > la planification, la signalisation et le contrôle du réseau pédestre cantonal fort de 1800 km assurés par le service des réseaux de randonnée de l'UFT en collaboration avec un team d'une trentaine de baliseurs ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers – soit environ 700 km, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton ;
- > la promotion, via Fribourg Région et SuisseMobile, d'une trentaine d'offres de randonnée hivernale (chemins pour raquettes, pistes de ski de fond et de luge) préparées sur la base de critères uniformes, garants de qualité ;

- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région : Jaun, Morat, Les Paccots, et Sugiez- de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale - à laquelle se sont ajoutés plus de 2,16 millions de francs de taxe cantonale de séjour affectée au financement de prestations directes en faveur des hôtes - a servi pour l'essentiel à poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et à promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

1.4.3 Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2019, un actif de 3 950 498 francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 610 312 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > Hôtel de la Gare, Sugiez : construction d'un pavillon hôtelier ;
- > Chalet du Soldat/Soldatenhaus, Jaun : travaux d'assainissement des équipements d'eau potable et de traitement des eaux usées ;
- > Restaurant & Hotel Ringmuer, Morat : rénovation de la partie hôtelière ;
- > Hôtel Le Vital, Les Paccots : construction d'un hôtel en lieu et place de l'ancien Hôtel Corbetta.

1.5 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2019 est la suivante :

Recours déposés	16
Recours traités	27
Dont :	
Admis	7
Partiellement admis	0
Rejetés	14
Recours sans objet ou retrait du recours	5
Irrecevables	1
Encore pendants à la DEE au 1 ^{er} janvier 2020	13

1.6 Législation

1.6.1 Lois et décrets

- > Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du renouvellement des équipements techniques de l'Ecole des métiers de Fribourg, du 28.03.2019 (ROF 2019_022)
- > Loi modifiant la loi sur l'énergie, du 27.06.2019 (ROF 2019_059)
- > Loi modifiant la loi sur l'emploi et le marché du travail (travail au noir), du 12.09.2019 (ROF 2019_073)
- > Loi sur la politique foncière active (LPFA), du 18.10.2019 (ROF 2019_083)

1.6.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance modifiant le règlement sur le tourisme, du 25.03.2019 (ROF 2019_018)
- > Ordonnance modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (professeur/e HES ordinaire), du 30.04.2019 (ROF 2019_028)
- > Règlement sur l'énergie (REn), du 05.11.2019 (ROF 2019_095)

2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Directeur : Jerry Krattiger

2.1 Activités

2.1.1 Sommaire

L'année 2019 a été marquée par l'entrée en vigueur effective des nouveaux instruments de promotion économique (révision de la loi sur la promotion économique (LPEc) acceptée à l'unanimité par le Parlement cantonal en 2018) et par le changement de direction à la tête de la PromFR. Cette période de transition, marquée par la vacance du poste de direction pendant six mois et l'entrée en fonction du nouveau directeur Jerry Krattiger en juin 2019, n'a toutefois pas influé négativement sur les activités. En effet, en 2019, la PromFR a suivi près de 300 dossiers d'entreprises ou de porteurs de projets susceptibles de s'implanter ou de réaliser des projets d'extension dans le canton. De ces 300 projets, 35 se sont concrétisés, à savoir 13 projets de création d'entreprises, dont 6 d'origine suisse et 7 d'origine étrangère, et 22 projets d'extension d'entreprises déjà établies dans le canton.

Les nouveaux instruments de promotion économique ont démontré l'intérêt qu'ils représentent pour les sociétés, notamment le soutien aux nouveaux marchés, mesure accordée à 14 reprises en 2019. Si le nombre de projets concrétisés est en augmentation, les entreprises concernées sont plutôt des sociétés en devenir, dont le potentiel doit encore se développer. Cela se traduit par un niveau d'investissements envisagés de 63 millions de francs, en net recul par rapport à 2018 (175 millions de francs) du fait de l'absence de projets industriels de très grande envergure.

Les 35 projets concrétisés en 2019 ont annoncé la création à terme de 290 emplois, dont une trentaine déjà créés. De plus, les actions de la PromFR ont déployé leurs effets sur près de 460 emplois existants qui s'en retrouvent ainsi renforcés.

Afin de répondre à une question récurrente, la PromFR publiera désormais dans son rapport annuel l'état des emplois effectivement créés par rapport aux emplois annoncés par les projets concrétisés cinq années auparavant (cf. chapitre 2.2.2).

2.1.2 Promotion économique et implantation d'entreprises

La PromFR a soutenu en 2019 l'implantation dans le canton de Fribourg de 13 nouvelles entreprises dont 6 sociétés d'origine suisse et 7 entreprises étrangères en provenance des pays suivants: Arabie Saoudite, Chine, Chypre, Espagne, Etats-Unis et Pays-Bas. Ces implantations proviennent de quatre sources complémentaires:

- > contacts directs avec l'entreprise ;
- > consultants spécialisés et multiplicateurs ;
- > Greater Geneva Berne area (GGBa), l'association intercantonale de promotion économique dont Fribourg fait partie aux côtés des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne ;
- > Switzerland Global Enterprise (S-GE), l'association mandatée par la Confédération pour la promotion de la place économique suisse à l'étranger.

Les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées dans le canton de Fribourg en 2019 prévoient de créer une soixantaine de nouveaux emplois à moyen terme.

Les responsables de marchés de la PromFR ont effectué des missions de démarchage avec le GGBa aux Etats-Unis et au Brésil, au cours desquelles 90 entreprises ont été visitées. Ils ont également participé à des événements et séminaires tels que le Forum sur l'implantation en Suisse organisé par la CCI France-Suisse et le World Circular Economy Forum à Helsinki.

Les activités de démarchage à l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en 2019 dans le canton de Fribourg 48 entreprises en provenance de 17 pays, dont 31 par l'entremise de GGBa. La Chine, le Brésil, les Etats-Unis et la France sont les principaux pays de provenance de ces sociétés.

2.1.3 Nouvelle Politique Régionale

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) vise une croissance fondée sur l'innovation et la productivité, une meilleure compétitivité des régions, ainsi que la création et le maintien d'emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat à travers un transfert de savoir, un développement des coopérations interentreprises ainsi qu'une préservation et concrétisation des infrastructures génératrices de valeur ajoutée.

L'année 2019 a été marquée par le lancement de plusieurs projets dans tous les domaines appuyés par la NPR. Ces projets ont permis aux différents porteurs de projets de trouver un positionnement innovant que ce soit au niveau des processus de fabrication ou dans la conception de nouveaux produits industriels ou touristiques. Le but final demeure l'acquisition de nouvelles compétences et une compétitivité renforcée des acteurs existants dans une région.

Divers défis ont fait l'objet de ces projets pour:

- > développer/valoriser une activité touristique (muséographie pour la Nouvelle Maison du Gruyère, centre touristique à Schwarzsee, le positionnement de Fribourg, d'Estavayer et de Morat dans la valorisation du patrimoine historique de la ville) ;
- > valoriser les clusters thématiques (Plastics, Food & Nutrition, Building) ;
- > soutenir et accompagner des start-up et des PME dans le canton ;
- > mettre en place des projets collaboratifs (internet des objets, lead time, analyse de sécurité automatisée) permettant aux entreprises et aux acteurs académiques de collaborer de manière très ponctuelle à la résolution d'une problématique commune ;
- > réaliser une étude de nouveau centre de compétences (mobilité automatisée, pôle d'innovation du bois).

L'année 2019 a fermé le cycle quadriennal 2016-2019 et a permis la mise en place d'un nouveau programme qui va s'étaler sur quatre ans (2020-2023). Ce nouveau programme aura comme focus la bio-économie et l'agroalimentaire, les territoires intelligents (smart economy) et l'ancrage digital. Sans oublier le volet touristique qui reprend les mêmes axes stratégiques que le dernier programme en date, soit le développement des infrastructures, la simplification des instances touristiques et la valorisation des atouts du tourisme fribourgeois.

2.1.4 Politique économique

En 2019, la PromFR a été consultée dans le cadre de plus d'une centaine de projets politiques (révisions de PAL, questions politiques, etc.). Ces prises de position de PromFR sont indispensables afin de garantir la prise en compte des intérêts économiques dans les diverses procédures politiques, permettant de contribuer au maintien de conditions-cadres attractives. Dans le même ordre d'idées, les collaborateurs de la PromFR participent aux activités d'une soixantaine de groupes de travail, commissions ou conseils d'administration en tant que membres ou invités.

2.1.5 Organes de soutien

2.1.5.1 Guichet-entreprises

Une cinquantaine de sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Une quinzaine de sociétés ont également été soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

2.1.5.2 Fri Up

L'association Fri Up participe aux actions de sensibilisation, de promotion et de formation à l'entrepreneuriat dans le canton de Fribourg. Elle offre des conseils à tout créateur et toute créatrice d'entreprise et un accompagnement professionnel à des projets de start-up sélectionnés.

En 2019, Fri Up a répondu à 268 demandes de conseils, facilité la création de plus de 60 nouvelles entreprises et sélectionné 5 nouvelles start-up parmi les 19 en cours d'accompagnement.

2.1.5.3 platinn

La plateforme platinn vise à développer la capacité d'innovation d'affaires des entreprises en les mobilisant, en leur facilitant l'accès à l'innovation et en leur fournissant des prestations de coaching. Elle s'attèle également à soutenir les entreprises innovatrices dans leur recherche de financement.

En 2019, platinn a réalisé 54 projets d'innovation d'affaires dans 29 entreprises fribourgeoises, principalement des PME (petites et moyennes entreprises) et TPE (très petites entreprises) actives dans la plupart des secteurs économiques du canton.

2.1.5.4 Cautionnement Fribourg

En 2019, 19 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de 6,6 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de l'ordre de 27 millions de francs.

Le nombre de projets soutenus est supérieur à celui de 2018 (14 cautionnements) tout comme le montant des cautionnements accordés (+3 millions de francs). Les projets soutenus devraient conduire à la création de 375 emplois à terme.

Cautionnement Fribourg a pour mission de soutenir les PME afin de favoriser les créations, les reprises ou les extensions. Des cautionnements à hauteur de maximum 1 000 000 de francs peuvent être accordés pour garantir des crédits d'exploitation ou d'investissement. Les demandes inférieures à 150 000 francs sont de la compétence de Cautionnement Fribourg alors que les demandes supérieures à 150 000 francs sont traitées par Cautionnement Romand.

L'année 2019 a été marquée par l'augmentation en juillet 2019 de la limite de cautionnement de 500 000 francs à 1 000 000 de francs suite à la décision favorable du Parlement fédéral en 2016. L'augmentation de la limite de garantie permet à Cautionnement Romand de répondre encore plus efficacement aux besoins de financement des PME locales, notamment dans le cadre de processus de succession.

2.1.5.5 Seed Capital Fribourg

La Fondation Seed Capital Fribourg (SCF) favorise le démarrage de projets innovants dans le canton de Fribourg en octroyant des prêts sans intérêt. Ces financements doivent permettre de valider la faisabilité commerciale et / ou technique des projets concernés, notamment le développement des prototypes et la réalisation d'études de marché. Le montant maximal des prêts est de 100 000 francs, généralement octroyés par tranches successives en fonction de l'atteinte d'objectifs intermédiaires.

En 2019, SCF a soutenu 7 entreprises innovantes par le biais de prêts d'un montant total de 680 000 francs. Trois d'entre elles ont déjà pu bénéficier de leurs premières tranches de prêt durant l'année.

2.1.5.6 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF) a pour mission de financer des entreprises innovantes, créatrices d'emplois dans le canton et développant des produits avec un grand potentiel de croissance. CRF intervient principalement durant la phase de démarrage des sociétés, lorsque la faisabilité du projet est démontrée et que les premières ventes ont été réalisées. Le financement prend la forme de prises de participations minoritaires ou de prêts d'actionnaires jusqu'à un montant maximal de 750 000 francs par société. CRF apporte une participation en co-investissant avec des investisseurs tiers dans le cadre de tours de financement généralement de l'ordre de 1 à 3 millions de francs.

En 2019, 4 nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant global de 1 350 000 francs. Ces financements ont permis aux entreprises concernées de lever 6 350 000 francs de fonds supplémentaires.

2.1.5.7 blueFACTORY

2019 est à marquer d'une pierre blanche dans la jeune histoire du quartier d'innovation blueFACTORY. Des étapes cruciales ont été franchies, avec notamment l'entrée en force du plan d'affectation cantonal qui a ouvert la voie à la réalisation des grands chantiers sur le site.

A commencer par celui du Smart Living Building, pour lequel le Grand Conseil a débloqué une enveloppe de 25 millions de francs, et qui accueillera à terme 130 chercheurs. Fruit du travail collaboratif de quatre lauréats, l'avant-projet du bâtiment a été présenté au début de l'été 2019. De son côté, blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA a aussi lancé un appel d'offres pour la construction du Bâtiment B.

Les deux édifices devraient être mis en service respectivement en 2023 et 2021. Cette montée en puissance de blueFACTORY – qui abrite déjà quelque 280 chercheurs, entrepreneurs et startuppeurs –, élargit le champ des possibles pour soutenir les PME et secteurs-clés de l'économie fribourgeoise, mais aussi développer des marchés de niche à haute valeur ajoutée.

2.1.5.8 AgriCo

Le site de St-Aubin, acquis par l'Etat de Fribourg en 2017, a été officiellement lancé sous le nom de campus AgriCo en octobre 2019. Avec de larges surfaces industrielles constructibles, des bâtiments de service ou équipés de laboratoires, un million de m² de terrain agricole offrant des possibilités d'utilisation pour des tests à grande échelle, il est unique en son genre.

Le campus AgriCo est dédié à la création de valeur dans les domaines de l'agriculture, de la nutrition et de la biomasse, et est conçu pour permettre de couvrir l'ensemble des étapes, de la recherche appliquée à la production. Il s'agit aussi de promouvoir de nombreuses synergies entre partenaires privés, institutionnels et universitaires, notamment l'Institut agricole de Grangeneuve ou l'Agroscope.

Cinq start-up et PME y sont déjà installées et le site pourrait accueillir une vingtaine d'entreprises et cinq ou six projets industriels. Plusieurs entreprises sont en pourparlers avec la PromFR pour une éventuelle implantation, dont l'entreprise SQTS (Swiss Quality Testing Services).

En octobre 2019, le Conseil d'Etat a décidé d'allouer un montant global de près de 4 millions de francs pour assainir le bâtiment administratif du campus. En parallèle, les travaux pour le plan d'affectation cantonal (PAC) ont été poursuivis. Le PAC sera nécessaire pour permettre de nouvelles constructions sur le site de St-Aubin.

Un COPIL a été mis sur pied pour garantir une gestion efficace du site et des terrains agricoles adjacents.

2.1.5.9 La Maillarde

L'entreprise EFSA a poursuivi son implantation sur le site de Romont. Les travaux sont désormais bien avancés et un début des activités en 2020 peut être envisagé.

Le Conseil d'Etat a accepté de mettre à disposition les halles TPR 2 et 3 pour l'établissement provisoire du stock de livres de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire (BCU). La BCU devrait rester sur le site pour une période maximale de cinq ans, jusqu'à ce que le Centre de stockage interinstitutionnel soit construit.

La société PharmaFocus poursuit ses activités de stockage et de livraison de médicaments aux pharmacies indépendantes depuis Romont.

La PromFR a entrepris diverses actions visant à amener des activités à fortes valeurs ajoutées sur le site La Maillarde. Certains de ces projets ont été abandonnés alors que d'autres sont toujours en cours et susceptibles d'être concrétisés en 2020.

2.1.5.10 Communication et évènements particuliers

L'année dernière, la PromFR a révisé certains de ses outils de communication existants et a édité de nouvelles publications. En plus du site web nouvellement publié, les premières fiches d'information sur des sujets pertinents et des vidéos de témoignages sont publiées progressivement. La PromFR a également participé au premier Salon de l'Entreprise à Bulle pour présenter aux entreprises fribourgeoises les différentes possibilités de soutien.

La PromFR a organisé plusieurs événements au cours de l'année. C'est ainsi que dans la Halle Bleue de blueFACTORY se sont rencontrés des ambassadeurs et ambassadrices d'origine fribourgeoise et plus de 130 représentant-e-s de l'économie, des universités et de la politique. La manifestation a eu lieu dans le cadre du projet « Meet the Ambassadors » du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

2.2 Les mesures de soutien en chiffres

2.2.1 Soutien aux entreprises

2.2.1.1 Aides financières et fiscales

Parmi les 35 projets réalisés en 2019, 24 entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et deux sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 3,04 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Le nouvel instrument « cautionnement cantonal » a également été mis en œuvre à une reprise pour le cautionnement d'un crédit bancaire de 1,6 million de francs.

Aucun allègement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé. Les deux allègements fiscaux accordés ne portent que sur les impôts cantonaux et communaux.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes:

	Montant des aides financières (en francs)
Aides financières en faveur des entreprises en 2019	2 042 601
Aides financières en faveur des entreprises en 2018	2 126 556

Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
65	67	58	53	49	44	33	27

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2014, 2015, 2016 et 2017 ont été modifiés. Ces adaptations sont dues à un projet qui ne s'est pas réalisé comme prévu et qui a ainsi été retiré du tableau.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre d'allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

2.2.1.2 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2017

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2019 la taxation ordinaire de la période fiscale 2017. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2017. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « Cote brute » équivaut au montant que le canton aurait potentiellement pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allègement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « Incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés après allègement, en général partiel.

En millions de francs	Cote brute	Incidences des allégements	Cote nette
2012	97,946	-61,616	36,141
2013	106,975	-59,316	47,659
2014	134,929	-71,728	63,201
2015	61,146	-49,752	11,394
2016	77,961	-57,524	20,437
2017	80,286	-58,936	21,349

Il ressort de ce tableau que le canton a renoncé en 2017, du fait des 44 entreprises au bénéfice d'allégements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 58,936 millions de francs, soit 28,074 millions de part à l'impôt fédéral direct (IFD) et 30,862 millions d'impôt cantonal. Toutefois, sans allégement fiscal, la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 21,349 millions de francs (cote nette). De plus, il faut rappeler que ces projets ont des effets induits avec un impact largement positif sur l'économie fribourgeoise.

Pour l'année 2016, le tableau ci-dessus présente un léger écart par rapport à l'an passé, écart qui provient d'une correction intervenue après l'édition du rapport.

2.2.2 Emplois annoncés en 2014 et effectivement créés à fin 2019

Emplois annoncés et effectivement créés fin 2019 par les projets de 2014:

Secteur	Emplois existants au 01.01.2014	Emplois supplémentaires annoncés pour fin 2019	Emplois effectivement créés en 5 ans	Emplois effectifs au 31.12.2019	Différentiel emplois annoncés et réellement créés
Plateformes innovation	0	110	119	119	+9
Industrie	1121	523	481	1602	-42
Tertiaire	4	98	42	46	-56
Total	1125	731	642	1767	-89

En 2014, la PromFR a accompagné 32 projets dont 20 d'implantation, 7 d'extension d'entreprises et 5 de plateformes d'innovation. Sur les 731 emplois supplémentaires annoncés pour fin 2019, 642 ont été effectivement créés. Le nombre effectif d'emplois créés a donc été inférieur d'environ 12 % aux attentes des entreprises en 2014. Les raisons de cet écart sont multiples. Le fait que près de trois-quarts des projets d'entreprises concernaient des nouvelles entreprises est l'un des éléments les plus probants. Les nouvelles sociétés sont en effet régulièrement très optimistes dans leurs prévisions de création de nouveaux emplois. L'abandon du taux plancher en janvier 2015 a de plus considérablement péjoré les conditions-cadre dès l'année suivante, influant négativement sur leur développement. Ainsi, parmi les 32 entreprises accompagnées en 2014, six ne sont plus actives à fin 2019.

3 Service public de l'emploi (SPE)

Chef de service : Charles de Reyff

3.1 Activités

Les efforts du Service public de l'emploi (SPE) se sont concentrés sur la qualité de ses prestations et de son organisation interne. Le Service cherche continuellement à améliorer son fonctionnement.

L'année 2019 aura notamment été marquée par :

- > l'acceptation du projet de révision de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) par le Grand Conseil, qui vise prioritairement à améliorer la lutte contre le travail au noir en donnant des compétences judiciaires aux inspecteurs et inspectrices rattachés au Service et en renforçant le système de contrôles et de sanctions ;
- > la mise en place d'une formation obligatoire en ligne pour les demandeurs d'emploi, qui leur transmet toutes les informations de base sur les droits et devoirs en matière de chômage avant la réalisation d'un test ;
- > une campagne de sensibilisation sur l'obligation de rechercher un emploi avant de s'inscrire au chômage ;
- > une meilleure communication auprès des assurés sur l'existence d'une subvention possible pour couvrir en partie la prime d'assurance perte de gain en cas de maladie durant le chômage.

De plus, en collaboration avec le Service de la police du commerce (SPoCo) et sur mandat du Conseil d'Etat, le SPE poursuit son soutien aux négociations visant à l'adoption d'une CCT dans le commerce de détail.

3.2 Section chômage

3.2.1 Assurance-chômage

Le taux moyen de chômage s'est établi à 2,5 % de la population active, soit une diminution de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2018 (2,7 %). La moyenne affichée au niveau national est de 2,3 %. Entre janvier et mai, le chômage s'est fortement résorbé (de 2,9 % à 2,2 %). De juin à octobre, le taux de chômage est resté à son plus bas niveau (entre 2,2 % et 2,4 %). C'est en fin d'année, novembre et décembre, qu'il est reparti à la hausse sous l'effet des fluctuations saisonnières (de 2,5 % à 2,8 %).

En moyenne annuelle, le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi reste sous la barre des 8000 personnes. Le canton enregistre 7488 personnes en 2019, ce qui constitue une baisse de 299 personnes par rapport à la moyenne de l'année 2018.

Cette année, 1181 (1289) personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP Centre pour le district de la Sarine, l'ORP Sud avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP Nord avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller ou une conseillère en personnel et un-e assistant-e social-e et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création en 2013, les PI+ ont accompagné 1786 personnes : 788 sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation).

3.2.3 Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)

Le secteur LMMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs et demandeuses d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET).

3.2.4 Mesures d'emploi

Cette année, 2324 (2520) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 74 % (76 %) auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 16 % (13 %) auprès d'associations à but non lucratif et 10 % (11 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

67 (68) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assuré-e-s peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec une profession et le monde du travail.

Les semestres de motivation (SEMO) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2018/19, 352 (389) jeunes ont suivi un SEMO/PréFo qui dure en moyenne six mois.

3.2.4.1 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs et demandeuses d'emploi. 7400 (6634) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines [technique de recherche d'emploi : 70 % (58 %) ; langues : 17 % (25 %) ; autres : 13 % (17 %)].

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assuré-e-s de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les trois EPCO fribourgeoises, FRee Trading, FREESTore et free win, ont accueilli au total 180 (233) assuré-e-s durant l'année.

1325 (1279) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assuré-e-s de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

3.2.4.2 Mesures spécifiques

Parmi les 688 (795) mesures spécifiques octroyées, 61,5 % (62 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 22 % (21 %) des soutiens à une activité indépendante, 10,5 % (11 %) des allocations de formation et enfin 6 % (6 %) des contributions aux frais de déplacement.

3.2.4.3 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 21,95 millions (22,8 millions) de francs englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le SECO. Cette année, 36 % (33 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 45 % (47 %) aux mesures de formation (cours, entreprises de pratique commerciale) et 19 % (20 %) aux semestres de motivation (SeMo) et PréFormation (PréFo). Le canton au travers du Fonds cantonal de l'emploi finance également à hauteur de 2,123 millions (2,086 millions) de francs des mesures destinées aux jeunes.

3.2.4.4 Contrats LEMT

La LEMT institue une mesure qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs et demandeuses d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 118 (115) contrats LEMT ont été octroyés dont 56 % (47 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat, et 53 % (51 %) auprès d'entreprises. La durée moyenne par contrat est de 2,8 (2,6) mois.

Suite aux bons résultats obtenus pendant la phase pilote, la mesure nommée contrat LEMT 2.0 a été pérennisée et 13 (9) contrats de durée indéterminée ont pu être signés.

3.2.4.5 Médiation

Pour des raisons d'indépendance, la médiation en matière d'assurance-chômage est directement subordonnée au Secrétariat général de la DEE. Elle est destinée aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés (notamment avec un ORP ou une caisse de chômage). La médiation entretient des contacts réguliers avec le réseau concerné, que ce soit interne avec les sections du SPE ou externe avec les prestataires de MMT, les services sociaux, etc.

En 2019 ont eu lieu 127 (107) entretiens pour un total de 58 (78) dossiers, dont 12 (11) ouverts avant 2019. Cependant, de nombreux dossiers ont nécessité un suivi plus régulier, avec davantage d'entretiens. S'y ajoutent les démarches auprès des services, parfois plusieurs pour un dossier, entreprises avec l'accord du ou de la bénéficiaire uniquement. Que ce soit par une écoute attentive ou des résultats administratifs concrets, la médiation a abouti positivement quasiment dans tous les cas. Cette année encore, le bien-fondé de cette prestation est par conséquent confirmé.

3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les Services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi.

Suite au lancement de la nouvelle stratégie de prise en charge des cas CII en 2017, la prestation Medval porte ses fruits et a permis une gestion anticipée des problématiques complexes. Cette année, 102 (109) situations au total ont été annoncées pour bénéficier de la prestation Medval.

La convention de collaboration entre l'OAI et le SPE, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018, détaille pour les professionnel-le-s de ces deux institutions, l'ensemble des modalités de suivi des bénéficiaires communs. Cette dernière porte ses fruits et améliore les synergies d'actions. Un groupe de travail chargé d'évaluer la mise en application de ladite convention est mis sur pied. Cette convention complète celle signée entre le SPE et le Service de l'action sociale (SASoc) en 2014. Elle sera suivie par une convention signée entre l'OAI et le SASoc pour compléter le dispositif et assurer une prise en charge professionnelle dans le cadre de la CII.

3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la première année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I et II. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (SeMo ou de PréFo, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2018/2019, 1226 (1182 en 2017/18) dossiers de jeunes ont été pris en charge.

3.3 Section Marché du travail

3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs et travailleuses, l'Inspection du travail a effectué 408 (407) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 72 (50) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 622 (654) dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire inter-cantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition professionnelle à des poussières de métaux, à des solvants, au bruit ou encore sur la qualité de l'air intérieur des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 21 (38) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : 0 (2) libérations de la décision d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2018	2019	2018	2019
Travail de nuit	170	219	44	45
Travail du dimanche	174	208	36	50
Travail en continu	3	-	5	10
Travail en 3 équipes	2	3	-	-
Service de piquet	-	-	19	20
Total	349	430	104	125

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2018	2019
Agrandissements (transformations) industriels	26	33
Autorisations d'exploiter	24	18
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	1337	1410
Total	1387	1461

3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > publication interne de quatre plaquettes « Indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage dans les cantons romands » (janvier, avril, juillet, octobre 2019) ;
- > nouvelle version (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers (www.ricrac.ch)) ;
- > prévisions économiques trimestriels (janvier, avril, juillet et octobre 2019) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet et octobre 2019) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier et juillet 2019) ;
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2019) ;
- > zoom sur les demandeurs d'emploi seniors (octobre 2019).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données et à la rédaction de rapports pour le SECO, pour la DEE et pour la Direction du SPE.

3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. Monsieur Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a décidé de changer son orientation stratégique, ce qui a un impact sur l'organisation au niveau du canton. Étant donné les nouveaux risques identifiés dans le domaine de l'approvisionnement et les nouvelles tâches en découlant, la responsabilité du domaine va passer prochainement du SPE au Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM).

3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de Madame Gabrielle Multone, ancienne juge cantonale, n'a pas dû intervenir en 2019.

3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2019.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs et travailleuses détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 460 (540) contrôles portant sur 714 (996) travailleurs et travailleuses ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs et inspectrices auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 31 637 (52 771) francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le secteur SMT a traité les annonces pour 6915 (6739) travailleurs, dont 2228 (2389) travailleurs et travailleuses détachés, 3652 (3302) prises d'emploi en Suisse et 1035 (1048) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 247 317 (237 493) jours de travail annoncés, 196 359 (179 727) jours auprès d'employeurs suisses, 21 846 (25 499) jours pour des indépendants et 29 112 (32 267) jours pour des travailleurs et travailleuses détachés.

Sur mandat du Service de la population et des migrants (SPoMi), le secteur SMT a aussi effectué la vérification des conditions salariales pour répondre à 62 (103) demandes d'entreprises. Ces demandes portaient sur des autorisations de séjours pour prestataires de services transfrontaliers aboutissant à des conventions de détachement pour leurs travailleurs et travailleuses.

Le service a prononcé 55 (53) décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 28 (23) interdictions de travail en Suisse pour non-renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même, il a transmis 43 (23) dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non-collaboration (art. 12 LDét).

3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des inspecteurs du SPE et des inspecteurs de l'inspection chantiers Fribourg (ICF). Le SPE a confié un mandat de prestation à cette association pour l'exécution de 200 contrôles dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel.

Selon la volonté exprimée tant par les partenaires sociaux que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat et avant même de bénéficier de compétences légales élargies en matière de police judiciaire, les mesures de lutte ont été renforcées. Le nombre de contrôles a été très fortement augmenté. Ainsi, l'Inspection du travail au noir a effectué 832 (494) contrôles concernant 1916 (1101) travailleurs. Parmi ces contrôles, 443 (244) entreprises ont fait l'objet d'une dénonciation et 922 (474) travailleurs ont fait l'objet d'au moins un soupçon d'infraction.

Les efforts de prévention portés sur les employés se poursuivent chaque année depuis 2014. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées, notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente en vue

de la reprise d'un établissement public (deux cours en allemand et neuf cours en français). Lors des visites, contrôles et séances d'information, le secteur SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 30 (32) autorisations en 2019 : 15 pour le placement privé et 15 pour la location de services. 3 autorisations ont été supprimées : 3 à la suite d'une cessation d'activité et 0 à la suite d'une faillite.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 7 (10) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontaliers et/ou le placement privé intéressant l'étranger.

En 2018, 944 (871 en 2017) personnes ont été placées par les agences de placement privées fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 9037 (8473 en 2017) personnes, ce qui correspond à 4 551 437 (4 589 085 en 2017) heures de mission. La proportion d'étrangers et d'étrangères parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 68,2 % (70,91 % en 2017), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 63,1 % (63,7 % en 2017).

Par ailleurs, la section a mené 9 (13) contrôles d'entreprises afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Les pratiques illicites constatées lors des contrôles d'entreprises, notamment les conditions de travail, ont été corrigées conformément aux standards et directives.

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc., font l'objet des contrôles de la section et de la CPRR (Commission paritaire régionale romande de la location de services), avec qui le SPE collabore étroitement.

3.4 Section juridique

3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 7964 (8419) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2019, selon la répartition suivante :

- > 3759 (4677) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 362 (425) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 75 (72) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 3768 (3245) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 494 (554) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 529 (843) décisions sur opposition, dont :

- > 82,20 % (69 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 9,10 % (18 %) ont été admises ;
- > 6,4 % (9 %) ont été partiellement admises ;
- > 2,3 % (4 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

3.4.3 Observations au Tribunal cantonal

Cette année, 41 (42) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal.

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 38 (41) affaires.

34 (19) arrêts ont été rendus par le TC :

- > 73,5 % (74 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 14,7 % (16 %) ont été admis ;
- > 8,85 % (0 %) a été partiellement admis ;
- > 2,95 % (10 %) ont été rayés du rôle.

3.4.4 Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2018	2019	CH 2018	CH 2019	2018	2019	CH 2018	CH 2019
Janvier	14	0	3002	1479	965	0	146 358	76 291
Février	14	0	2376	1514	425	0	131 170	75 271
Mars	1	0	2125	1080	178	0	118 292	63 056
Avril	1	0	2182	1152	170	0	108 135	56 809
Mai	29	0	1 351	1881	863	0	76 916	94 120
Juin	0	80	1 076	2478	0	4332	61 157	104 749
Juillet	0	77	534	1524	0	2914	27 123	74 859
Août	0	181	377	1327	0	7145	21 851	65 863
Septembre	0	215	587	2600	0	11 650	34 584	130 407
Octobre	0	292	1116	2244	0	15 503	62 289	150 476
Novembre	0	285	916	4153	0	14 572	54 095	244 340
Décembre	0	285	851	3279	0	11 589	42 635	154 535

3.5 Section Organisation et support

3.5.1 Statistiques

Dans le cadre du changement de système d'extraction des données de Plasta (Viador-Lamda) prévu le 1^{er} avril 2020, l'unité Statistiques a dû :

- > recenser les requêtes impactées (80) ;
- > suivre des formations sur le nouvel outil ;
- > adapter et/ou développer toutes les requêtes ;
- > effectuer des tests pour la conformité.

3.5.2 Informatique

Cette année, le support informatique a traité environ 1000 (idem en 2018) demandes d'assistance de la part des collaborateurs et collaboratrices du SPE.

L'année a également été marquée par le lancement de deux projets informatiques et la mise à jour de quelques outils existants :

- > création d'un outil améliorant les processus d'entrée, de mutation et de départ des collaborateurs et collaboratrices ;
- > création d'un outil de gestion de dossiers des demandeurs d'emploi suivis par les PI+ ;
- > mise à jour du portail MMT et de la base de données juridique.

Afin d'améliorer le service à la clientèle, quelques adaptations sur la centrale téléphonique ont été mises en place en fin d'année et se poursuivront début 2020.

Dans les ORP, de nouveaux scanners GED ainsi que la dernière version du programme de numérisation ont été déployés. Ces nouveaux outils ont permis d'améliorer grandement la qualité des documents scannés et de diminuer le temps consacré au scannage de documents.

3.5.3 Logistique

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Le déploiement du concept de « bureau standard » s'est poursuivi en 2019 dans les bureaux de la direction et de la section juridique (bd. de Pérolles 25).

3.5.4 Communication et traduction

L'équipe de communication a augmenté la visibilité du SPE en assurant une présence accrue sur le réseau social Facebook et depuis novembre, sur LinkedIn. Cet automne, une campagne de sensibilisation sur le thème de la

recherche d'emploi avant chômage a été réalisée et a obtenu une excellente retombée médiatique. La section a également traité les quelques 650 (570) questions des usagers envoyées sur la boîte email du SPE.

Pour la communication interne, plus de 110 (90) news ont été publiées sur l'intranet du Service contribuant ainsi à une bonne communication sur l'ensemble des sites du SPE.

Une veille et des demandes de mise à jour du système de management de la qualité (GIP) ont permis de revoir 172 (134) procédures et instructions de travail afin qu'elles correspondent aux bases légales.

La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

3.5.5 Projets et formations

Les demandeurs et demandeuses d'emploi fribourgeois n'ont plus besoin de se rendre à l'ORP pour suivre leur séance obligatoire d'introduction à l'assurance-chômage. Depuis le 1^{er} avril, le Service a mis en place une formation en ligne sur le site www.orp-rav-fr.ch. Elle dispense toutes les informations de base sur les droits et devoirs en matière de chômage et se termine par un test obligatoire qui doit être réalisé par le demandeur et demandeuses d'emploi dans les dix jours qui suivent son inscription au chômage.

3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales, la comptabilité cantonale et celle du Fonds cantonal de l'emploi. Il s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs et demandeuses d'emploi en programme d'emploi, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 23,5 millions de francs. En outre, 1 488 063 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs et chômeuses ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les programmes d'emploi en entreprises ont coûté 957 920 francs, les programmes au sein d'associations 335 958 francs et ceux auprès du canton et des communes 194 185 francs. Au 31 décembre 2019, le capital du Fonds cantonal de l'emploi se montait à 5,3 millions de francs.

4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Dominique Schmutz

4.1 Activités

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assuré-e-s domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs et travailleuses touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

4.2 Activités courantes

L'année 2019 aura été marquée par une poursuite de la baisse des bénéficiaires. La bonne situation conjoncturelle dans le canton et en Suisse a réduit le chômage lié à des licenciements collectifs. Cependant, les assuré-e-s touchés par des difficultés financières et/ou touchés dans leur santé par un parcours d'emploi difficile ou encore par des non-ruptures du statut d'indépendant ou des liens juridiques avec une société à responsabilité limitée (Sàrl), sont des

situations que nous devons instruire de manière conforme au droit. Les assuré-e-s dans ces situations n'ont pas toujours la capacité de comprendre la décision ainsi que les exigences liées aux lois et règlements.

Néanmoins, la Caisse accompagne l'assuré-e afin de l'aider à clarifier sa demande face à l'autorité d'exécution.

Ecouter les bénéficiaires et apporter des solutions ou des propositions afin de résoudre les difficultés des personnes qui déposent une demande d'indemnités de chômage sont au cœur de l'action de service public de la Caisse.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3318 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) deux cas pour examen.

4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

4.3.1 Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2018	2019	Variation en pourcent
Nombre d'assuré-e-s	8 326	7 886	-5,28 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	7 957	7 948	-0,11 %
Nombre d'indemnités journalières versées	615 851	573 492	-6,83 %

4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2018	2019	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	63	57	-9,52 %

4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2018	2019	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	5	5	-0 %

4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2018	2019	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	50	43	-14,00 %

4.3.5 Indemnités versées

Année	2018	2019	Variation en pourcent
Chômage complet	105 456 811.80	98 273 149.85	-6,81 %
Allocations familiales	1 525 314.10	1 433 349.90	-6,03 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	6 631 060.55	5 885 738.65	-11,24 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	21 323 190.90	20 802 636.90	-2,44 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	927 300.75	1 740 358.70	87,68 %
Insolvabilité	1 274 339.75	483 999.90	-62,02 %
Total	137 138 017.85	128 919 233.90	-6,21 %

4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2018	2019	Variation en en nombre
Nombre de personnes annoncées	54	924	870
Nombre de personnes subventionnées	45	85	40

L'augmentation du nombre de personnes annoncées est liée à l'effort considérable de l'information systématique des demandeurs et demandeuses d'emploi au premier semestre 2019. Cependant et après examen de la situation, la

majorité des personnes annoncées renoncent à contracter une assurance perte de gain en cas de maladie durant leur période de chômage. Néanmoins, le nombre de personnes subventionnées c'est accru par rapport à 2018.

5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Uschi Kozomara Yao

5.1 Activités

5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2019, le Service du registre du commerce a traité au total 7432 dossiers aboutissant à des inscriptions. Ce chiffre se compose de 1680 inscriptions de nouvelles sociétés, ainsi que de 1425 radiations et 4327 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités a ainsi augmenté de 541 par rapport à l'année 2018. Cette augmentation est notamment dûe au nombre important d'entreprises individuelles inscrites dans les années 1950 à 1980 et dont l'inscription était devenue caduque pour différentes raisons (cessation d'activité, déménagement, décès) et qui devaient, de ce fait, être radiées. Ces radiations ont donc entraîné une hausse supplémentaire de dossiers à traiter pour le Service du registre du commerce, mais elles étaient nécessaires dans l'optique du futur référentiel cantonal de données qui nécessitera des données actuelles. Par ailleurs, le nombre de dossiers à traiter par année reste toujours plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Finalement, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue à croître. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004 et 22 177 sociétés inscrites au 31 décembre 2019.

5.1.2 Evènements particuliers

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce a mené les discussions préliminaires en vue de son prochain projet de digitalisation, à savoir l'inscription d'entreprises individuelles au Guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. Ce projet sera réalisé sur le budget 2020.

5.2 Statistiques

5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2019, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6382
Sociétés en nom collectif (SNC)	397
Sociétés en commandite (SC)	19
Sociétés anonymes (SA)	7230
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	6415
Etablissements de droit public (EDP)	25
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	468
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	77
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	441
Associations (ASS)	261
Fondations (FOND)	457
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	10
Total	22 177

5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2019, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante :

Total des sociétés actives inscrites en langue française	17 295
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4882

5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal en 2004, l'évolution des nouvelles sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit :

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	Sàrl	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34
2013	13	5	471	13	375	519	40	48
2014	18	4	407	9	273	441	32	38
2015	11	6	491	10	264	417	35	50
2016	17	4	504	10	276	481	29	45
2017	12	2	550	10	275	510	54	66
2018	11	1	545	9	326	617	36	40
2019	12	8	552	12	348	646	46	56

5.3 Collaborations intercantionales

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices de registres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de commerce des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais.

5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2019, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

6 Service de l'énergie (SdE)

Chef de service : Serge Boschung

6.1 Activités

6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (ci-après : le Service) est notamment chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 » et la Stratégie énergétique 2050 de la

Confédération s'agissant de la part à mettre en œuvre par les cantons. Sa tâche est principalement de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine. Il est également en charge de l'application de la LAEE et des procédures d'autorisation pour le développement du réseau de gaz.

6.1.2 Activités courantes

Le Service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », les Associations « Cité de l'énergie », « Energo », « Minergie® », « CECB® » et différentes organisations faitières nationales.

Il représente également les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie® et divers groupes de travail de la Conférence suisse des services de l'énergie (EnFK).

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnel-le-s du bâtiment ont été organisés.

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) a tenu deux séances au cours desquelles les thèmes suivants ont été présentés et discutés : la modification de la Loi cantonale de l'énergie (LEn) et du Règlement sur l'énergie (REn), la révision de la Loi sur le CO2 aux Chambres fédérales, la Stratégie énergétique 2050, le Programme Bâtiments, le Plan directeur cantonal.

6.1.3 Projets en cours

- > Création d'un Centre de Compétences dans la Rénovation du Bâtiment (CCRB): Ce projet a pour objectif de mettre en relation l'ensemble des activités et les acteurs œuvrant dans le domaine de l'énergie du bâtiment afin de pouvoir développer le marché de la rénovation de manière plus efficace. Cette organisation offrira un accès facile à un large éventail de services dans les domaines du conseil et de la promotion de la rénovation énergétique.
- > Géothermie profonde: l'Etat de Fribourg et Groupe E SA ont créé la société gpfr SA, qui a pour but la prospection, puis la production d'une énergie propre et durable (chaleur et électricité) au moyen de la géothermie dite « profonde », à savoir dès 3000 mètres.
- > Programme Bâtiments: Après avoir axé dans un premier temps sa campagne d'information sur l'enveloppe du bâtiment, le Service a poursuivi la promotion du programme sur le thème du chauffage. En outre, une action de communication a été menée, d'une part dans la presse par le biais d'annonces et d'autre part, dans de nombreux établissements publics au moyen des sachets de sucre.
- > Economie d'énergie: Le programme PEIK a été lancé pour accompagner les PME dans leurs projets de rationalisation de l'énergie consommée.

6.2 Formation

6.2.1 Programme de formation continue pour les professionnel-le-s

Différents cours ou autres activités ont été proposés, en collaboration avec Energie-FR, notamment un CAS « Analyse énergétique des bâtiments », un cours « PAC et rentabilité » en français et en allemand, et différentes rencontres pour les experts CECB®. Près de 3000 jours de formation ont été diffusés.

Le Service a été impliqué dans la préparation de plusieurs projets: collaboration avec la CRDE Technico et coordination avec les HES des différents cantons dans le but d'unifier l'offre de formation. Une nouvelle plateforme « Agenda Romand » verra le jour en 2020, devant gérer à terme toute l'offre de formation en matière d'énergie pour la Suisse romande.

6.2.2 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animation énergie » est proposé gratuitement aux enseignant-e-s des classes primaires francophones et alémaniques de 6H et 8H du canton, mais également pour les classes de 5H et 7H généralement au cours du deuxième semestre. Durant l'année scolaire 2018/2019, 3847 élèves ont bénéficié de ce cours.

Il soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2019, les projets initiés ont été poursuivis. Par ailleurs, en 2019, les CO de Sarine-Ouest, Pérolles, Marly et Gibloux se sont associés à la fêF (Fondation Energie Fribourg) et y ont mené des actions pédagogiques Enerschool.

6.3 Procédures d'autorisation de construire

6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATEC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2019, le Service a contrôlé et préavisé 2699 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATEC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2019, le Service a contrôlé et préavisé 77 dossiers.

6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé 21 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions des réseaux suivants:

Groupe E Celsius SA:

- > Commune de Romont, La Maillarde
- > Commune de Fribourg, Avenue des Vanils – Avenue du Guintzet
- > Commune de Fribourg, Rue de Morat – Palatinat-Grandfey
- > Communes de Saint-Aubin et Domdidier
- > Communes de Farvagny et Rossens
- > Commune de Broc
- > Communes de Ferpicloz, Le Mouret et La Roche
- > Commune de Gibloux, secteurs Farvagny et Rossens
- > Commune de Lully, Rue de la Cure
- > Commune d'Ependes, Ependes Village
- > Communes de Romont et Siviriez

Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz SA (CICG):

- > Commune de Châtel-St-Denis, Chemin de la Râ

Unigaz SA:

- > Communes de Givisiez et Corminboeuf

6.3.5 Ligne haute tension

Le Service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

6.4.1 Isolation thermique (M-01)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 349 promesses de subvention représentant un montant de 5 522 399 francs.

6.4.2 Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 18 promesses de subvention représentant un montant de 71 000 francs.

6.4.3 Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 20 promesses de subvention représentant un montant de 95 879 francs.

6.4.4 Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 88 310 francs.

6.4.5 Pompes à chaleur air/eau (M-05)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 260 promesses de subvention représentant un montant de 1 601 629 francs.

6.4.6 Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 118 promesses de subvention représentant un montant de 1 257 381 francs.

6.4.7 Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 103 promesses de subvention représentant un montant de 732 242 francs.

6.4.8 Capteurs solaires thermiques (M-08)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 29 promesses de subvention représentant un montant de 135 021 francs.

6.4.9 Amélioration de la classe CECB (M-10)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 91 promesses de subvention représentant un montant de 3 065 496 francs.

6.4.10 Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 2 promesses de subvention représentant un montant de 62 700 francs.

6.4.11 Nouvelle construction Minergie-P (M-16)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 89 190 francs.

6.4.12 Nouvelle construction CECB A/A (M-17)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 33 promesses de subvention représentant un montant de 698 355 francs.

6.4.13 Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 8 promesses de subvention représentant un montant de 2 142 240 francs.

6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

En 2019, les actions suivantes ont par exemple été entreprises :

- > Suivi de la plateforme www.energie-environnement.ch, plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.
- > Nouvelle campagne de communication, axée Web et réseaux sociaux, qui valorise et rappelle l'existence et la mise en ligne d'une série de 14 vidéos « Durable mon alimentation ? ». Celles-ci traitent de notre alimentation et montrent des comportements simples, accessibles à toutes et tous, pour profiter d'une nourriture saine et variée tout en respectant la planète et en effectuant des économies d'énergie.
- > Le calculateur de déplacement Mobility-Impact a également été remis sur le devant de la scène, par une action de communication ciblée « presse ».

6.6 Législation

En juin 2019, la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (LEn) a été modifiée. En accompagnement de cette législation, un nouveau règlement sur l'énergie (REn) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Les différentes adaptations permettent au canton de répondre intégralement au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) ainsi que de concrétiser trois motions parlementaires.

A relever que la LEn introduit une importance d'intérêt public aux productions d'énergies renouvelables, qu'elles soient chaleur ou électricité.

Le Programme Bâtiment a été complété par une mesure visant à soutenir de manière importante dès 2020 les nouvelles distributions hydrauliques pour les propriétaires de chauffages électriques souhaitant assainir leurs installations en valorisant les énergies renouvelables (chapitre 7 REn).

7 Service de la statistique (SStat)

Chef de service : Pierre Caille

7.1 Activités

7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique (SStat) procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Autrefois collectées par voie d'enquête par formulaires papier ou par extraction plus ou moins manuelle à partir des fichiers tenus par les écoles, les données nécessaires à cette statistique fédérale peuvent progressivement être tirées directement des systèmes mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Ce changement se fait au rythme de l'équipement des différents niveaux scolaires en nouveaux systèmes d'information. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont ainsi pu être partiellement extraites du système PRIMEO. Depuis 2019, les écoles sont invitées à transmettre directement leurs fichiers à l'OFS, en évitant ainsi une étape intermédiaire au SStat non indispensable.

Outre cette enquête importante, le Service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7

de la loi sur la statistique fédérale, ainsi que par l'ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit une liste exhaustive des enquêtes fédérales avec mention - le cas échéant - de la participation des cantons.

7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le législateur dans l'article 5 de la loi sur la statistique cantonale, les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux. La statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements. La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les trois ou quatre ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la loi fédérale sur l'harmonisation de registres, le SStat soutient activement les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements. En 2019, le SStat et l'OFS ont conjointement organisé plusieurs cours à l'intention des communes.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels exhaustifs. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne encore actuellement un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique. En 2019, le SStat a notamment reçu et validé les données révisées de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et, comme chaque année, du relevé structurel (RS).

7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site www.stat-fr.ch (ou www.fr.ch/sstat). Seuls l'annuaire statistique, qui a fait l'objet de plusieurs adaptations inspirées par l'enquête réalisée en 2018 auprès des lecteurs, et le mémento Le canton de Fribourg en chiffres ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2019. La brochure Conjoncture est désormais diffusée exclusivement sous forme électronique.

En plus des infographies bimestrielles lancées en 2018, le SStat présente depuis 2019, deux fois par semaine, une brève information sur les réseaux sociaux (FaceBook).

En 2019, le SStat a lancé une nouvelle série annuelle de scénarios démographiques par districts, ainsi qu'un outil paramétrable permettant de simuler des scénarios en fonction de ses propres hypothèses en matière de migrations.

Le SStat travaille à la refonte de son système de diffusion de masse (2,8 millions de données) sur le web, la solution actuelle n'étant plus adaptée au nouveau site de l'Etat et aux attentes des utilisateurs de smartphones. Pour cela, et aussi pour automatiser la production et la diffusion des news, brochures et infographies électroniques, il œuvre avec le SITel à la mise en place d'une solution de type Business Intelligence (BI).

Enfin, de nombreux résultats et exploitations particulières de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, du tourisme et du logement).

7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale ou d'autres entités dans le cadre de travaux à caractère statistique. En 2019, il a notamment produit plusieurs études démographiques ad hoc et collaboré à la mise en place d'un observatoire du logement.

7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité des systèmes avec le registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. En 2019, le SStat a participé au développement du projet de référentiels transversaux de données sur les personnes et les entreprises, mené sous l'égide de la Chancellerie. A cette fin, il a engagé un intendant des données dont le rôle est d'assurer la qualité et la compatibilité des différentes sources des données référentielles.

7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le Service de la statistique est actif au sein de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Enfin, il est présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral, notamment dans les groupes consacrés à l'échange de données entre les cantons et la Confédération et à l'Open Government Data (OGD).

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte concernant notamment l'indépendance, l'objectivité, la protection des données et le professionnalisme. Dans le but de faciliter les échanges de données statistiques de base et d'assurer une protection optimale des données individuelles, le SStat a contribué à l'élaboration d'un contrat-cadre avec l'Office fédéral de la statistique, lequel sera assorti d'un règlement interne de traitement des données. Ce nouveau dispositif pourra être signé et entrer en vigueur en 2020.

8 Service du logement (SLog)

Chef de section: Pascal Krattinger

8.1 Activités

8.1.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2019, 2770 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 542 unités de plus que l'année précédente et 817 de plus qu'il y a deux ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements, passe de 1,51 % en 2018 à 1,83 % en 2019.

Le taux de logement vacants varie d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2017	2018	2019
Canton	1,34 %	1,51 %	1,83 %
Sarine	1,45 %	1,63 %	1,83 %
Glâne	1,28 %	1,62 %	2,26 %
Gruyère	1,05 %	1,39 %	2,04 %
Broye	1,45 %	1,73 %	1,88 %
Veveyse	1 %	0,94 %	1,02 %

	2017	2018	2019
Singine	1,31 %	1,24 %	1,78 %
Lac	1,39 %	1,65 %	1,66 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2017	2018	2019
1 et 2 pièces	25,2 %	25,7 %	26,8 %
3 pièces	35,5 %	35,6 %	36,1 %
4 pièces	27,1 %	26,9 %	26,5 %
5 pièces et plus	12,2 %	11,8 %	10,5 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 86,2 % (88,4 % en 2018 et 88,6 % 2017) sont à louer et 1,8 % (11,6 % en 2018 et 11,4 % en 2017) sont à vendre en 2019. Les appartements de 1 et 2 pièces représentent 8 % du total des logements vacants à vendre. Par contre, les appartements de 5 pièces et plus représentent 36 % des logements vacants à vendre.

8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > 295 promesses de subventions, débouchant sur la signature de 165 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 12 % par an ;
- > paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 1 827 066 francs en 2019 (contre 2 662 910 francs en 2018 et 3 418 529 francs en 2017). Quant aux contributions communales, elles ont atteint 887 149 francs en 2019 (contre 1 234 028 francs en 2018 et 1 545 185 francs en 2017). Le Service calcule également les subventions fédérales, qui se sont élevées à 2 777 407 francs en 2019 (3 917 645 francs en 2018 et 4 868 738 francs en 2017). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 9 832 452 francs à 5 941 622 francs entre 2017 et 2019. Les subventions ayant une durée de vie de 25 ans par immeuble au maximum, la diminution de ces dernières est due à la sortie du régime des subventions des immeubles datant d'avant 1998, date à laquelle le canton de Fribourg a stoppé les derniers octrois de subvention, l'arrêt des subventions au niveau fédéral ayant été effectif à partir de 2001 ;
- > contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 1357 logements à fin 2019 (2064 à fin 2018 et 2598 à fin 2017) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été corrigées;
- > 173 contrôles des loyers appliqués par les régies et les propriétaires afin de s'assurer que les locataires ne paient pas davantage de loyer que ce qui est spécifié par le plan des loyers de l'Office fédéral du logement.

Par ailleurs, le Service est de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, que ce soit du côté des régies, des locataires et des communes. Le Service a appuyé divers propriétaires dans les démarches visant à passer du système de logements subventionnés à un système se référant au marché libre.

8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8

octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, à l'Etat et aux communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2019, deux immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions qui se sont élevées à 14 700 francs (11 000 francs en 2018 et 11 130 francs en 2017). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

8.1.4 Réserves de terrains

En 2018, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2019, le Service n'a été saisi d'aucune demande ou de radiation de charges. Le Service a collaboré à plusieurs reprises avec la Commission pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger dans le cadre de revente de biens et du respect des plans des loyers.

8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La Commission dispose d'un groupe de travail technique qui peut être amené à effectuer diverses analyses.

La commission s'est réunie à une reprise en 2019, de même que le groupe de travail.

8.1.7 Collaborations inter-cantoniales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre inter-cantonale avec l'Office fédéral du logement (OFL) pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue à Granges/Soleure les 7 et 8 novembre. Les thématiques abordées ont été multiples, avec notamment la situation en relation avec l'augmentation du nombre de logements vacants dans divers cantons.

8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi a été saisie d'un recours en 2019.

8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) fournit une aide indirecte aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui sont principalement des coopératives d'habitations et des fondations. Elle remplace la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Les MOUP peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL).

Le Service a appuyé plusieurs MOUP et communes dans le cadre de la connaissance des outils de la LOG. Diverses demandes de prêts ont été faites par des MOUP existants ou nouveaux et ont permis de parfaire les financements de nouveaux projets ou la rénovation d'immeubles existants. Plusieurs MOUP ont augmenté leur parc immobilier par des acquisitions.

Une association de MOUP, dénommée Frimoup, est née dans le canton de Fribourg en novembre, afin notamment de mieux positionner les MOUP dans le cadre de projets urbanistiques d'importance. La création de cette association a

déjà permis diverses synergies entre MOUP fribourgeoises. Le Service a accompagné Frimoup dans son processus de création et reste en étroite collaboration avec l'association.

Le Service est également actif dans l'information donnée aux communes dans le cadre de l'élaboration des concepts communaux en relation avec le projet Senior+. Une sensibilisation au vieillissement de la population et à ses conséquences en matière de logement a été faite dans de nombreuses communes du canton.

8.1.10 Observatoire du logement et de l'immobilier

Le Service participe de plein pied à la mise en place de l'observatoire du logement et immobilier en tant que membre actif du comité de pilotage de l'observatoire. De nombreuses séances ont été organisées, tant sur des aspects organisationnels que juridiques, afin de permettre la parution des chiffres pour le pilote « ville de Fribourg ». Le projet se démarque des autres observatoires par la collecte de données directement auprès des régies immobilières. Ces dernières sont très actives et permettent de fournir des données représentatives du marché immobilier, avec un degré de précision permettant d'avoir des infos au niveau des quartiers.

Le Service continuera son étroite collaboration avec l'observatoire.

8.1.11 Politique d'information

Le Service travaille également avec d'autres services de l'Etat afin d'intégrer le logement dans les discussions et stratégies transversales. Il participe à divers groupes de travail et plateformes ayant un lien avec le logement. Il continue d'avoir de fréquents contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations.

Le Service diffuse les informations en relation avec le logement et veille à faire perdurer le forum du logement dont la 3^e édition a eu lieu le 11 octobre avec comme thème « adéquation de l'offre et de la demande de logements ».

9 Service de la formation professionnelle (SFP)

Chef de service : Christophe Nydegger

9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistrées au Service s'élève à 9221, en augmentation de 0,8 % par rapport au chiffre de l'année précédente. Au niveau de la formation professionnelle initiale, on constate une très légère augmentation des effectifs dans toutes les catégories (CFC, AFP, auditeurs), à l'exception de la maturité professionnelle post-CFC (MP2) qui connaît une baisse de 5,5 %. Les offres de préparation à la formation professionnelle voient leurs effectifs baisser de 1,6 % à 762 élèves. Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant des apprentis est légèrement à la baisse depuis plusieurs années. Elles sont actuellement 2334. L'effectif de ces entreprises formatrices avait connu un pic de 2501 en 2013.

La phase de transition des règlements de formation et de qualification en ordonnances de formation est pratiquement achevée. Le Service s'est prononcé sur 23 enquêtes et procédures d'audition pour des projets de révision, notamment en ce qui concerne la limitation de l'impact des coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du Service obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. Deux communications ont été adressées à quelque 5000 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites internet concernés.

Le Service continue d'offrir un nombre important de cours pour formateurs et formatrices en entreprises. 26 cours ont été ainsi organisés à Granges-Paccot et à Bulle et couvrent la demande actuelle. Les évaluations sont positives et la présence des participants est régulière. La coordination entre les intervenant-e-s est efficace et favorise ainsi une formation de qualité.

Le Service a pris part, le 8 mai, à la 11^e Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée dans une vingtaine de cantons et dans la Principauté du Liechtenstein. Dans notre canton, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg et de Radio Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée. Cette année, l'accent était mis sur le rôle de l'orientation professionnelle.

Deux jeunes professionnel-le-s fribourgeoise-s, une peintre CFC et un constructeur métallique CFC, ont brillamment défendu les couleurs de la Suisse et de notre canton lors des championnats du monde des métiers - WorldSkills 2019, qui se sont déroulés à Kazan, en Russie, du 22 au 27 août. La première y a remporté une médaille d'or et le second un certificat. Ils ont été vivement félicités et seront invités, afin de marquer dignement leur performance, à prendre part à la remise des titres en juillet 2020.

La Commission de la formation professionnelle (CFP) s'est réunie à deux reprises. Comme à l'accoutumée, elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et continue et émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des personnes en formation. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes et le budget du CPI. Le comité de pilotage du CPI, composé de membres de la formation professionnelle, a pour tâches d'analyser et d'émettre un préavis quant aux documents du CPI (budget et comptes notamment) qui sont soumis à l'approbation de la CFP et de prendre part à l'élaboration de la stratégie cantonale en matière de formation professionnelle continue (FPC). Il s'est réuni à six reprises. Le CPI a, durant ces deux dernières années, présenté des comptes positifs.

En partenariat avec la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) a posé la première pierre du bâtiment dédié aux cours interentreprises (CIE) des professions de maçon, d'aide-maçon, de peintre, d'aide-peintre, de carreleur et d'aide-carreleur. La nouvelle construction offre une surface de 3800 m² et sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2021/22. L'ACPC poursuit toujours activement la recherche de locaux, afin d'y loger les CIE des autres professions.

9.2 Événements particuliers

9.2.1 Validation des acquis (VAE)

21 candidats ont obtenu leur CFC par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Ces personnes proviennent des professions suivantes : assistant-e en soins et santé communautaire CFC (2), assistant-e socio-éducatif/ve CFC (7), employé-e de commerce CFC (4), informaticien-ne CFC (1), logisticien-ne CFC (6), mécanicien-ne de production CFC (1). Il est à noter que sept lauréat-e-s ont obtenu leur CFC directement après l'évaluation du bilan de compétences, sans avoir suivi de formation complémentaire.

9.2.2 Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs et travailleuses

La majorité des entreprises concernées par les mesures d'accompagnement ont répondu. Pour les nouvelles entreprises, les mesures sont mises en place lors de l'octroi de l'autorisation de former.

9.2.3 Préapprentissage d'intégration (PAI)

Pour l'année 2019/20, 19 personnes en formation ont commencé le PAI dans les champs professionnels de l'alimentation, du commerce de détail et de la logistique. Ce sont à présent trois écoles professionnelles du canton qui sont concernées par l'enseignement dans ces classes, à savoir: l'EPAI, l'EPC et l'EPAC. 11 entreprises emploient ces jeunes dans le cadre du PAI. La responsabilité du PAI a été transférée à l'EPAI avec les autres offres de transition du canton dès la nouvelle année scolaire. Le programme du préapprentissage d'intégration (PAI) sera prolongé de deux années supplémentaires, jusqu'en 2024, à la suite du communiqué de presse du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) en fin d'année 2019. De plus, dès 2021, le public-cible pourra être élargi aux personnes de l'UE/AELE et Etats tiers, en dehors du domaine de l'asile.

9.3 Formation

9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2018	2019	2018	2019
Maturité professionnelle post CFC (MP2)	379	358	552	555
Apprentissage avec maturité professionnelle intégrée (MP1)	7681	7720	2172	2189
Auditeurs	313	364	95	89
Préapprentissage	64	52		
Cours préparatoire (SeMo)	427	471		
Cours d'intégration	283	239		
Total	9147	9204	2819	2833

Commentaires :

- > Pour 2019, le taux de réussite est de 90,7 % (90 % en 2018).
- > 1535 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 157 en écoles de métiers.
- > Il est à relever que le Service et les centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 17 apprenti-e-s.

9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 293 apprenti-e-s issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		
	Français	Allemand	Total
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2912	582	3494
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	887	266	1153
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	397	31	428
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1183	-	1183
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	570	106	676
eikon	168	-	168
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	325	23	348
Total	6442	1008	7450

9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

La mise en place d'une classe d'employé-e-s en restauration AFP a permis à quelques jeunes de suivre les cours à Fribourg dès la rentrée scolaire 2019/20. Ce nouveau métier à l'EPAI permet et accentue la collaboration avec les centres de formation spécialisés du canton.

A l'occasion de son 25^e anniversaire, l'Ecole de couture a présenté trois époques de la mode (passée, contemporaine et futuriste) lors d'un défilé qui s'est déroulé dans les locaux de blueFACTORY à Fribourg. A cette occasion, fortement médiatisée, neuf vêtements, pour chaque année clé, ont été confectionnés et présentés à un très nombreux public.

Des jeunes de plusieurs métiers confondus ont participé à des concours ou expositions d'ordre régional, national ou international, avec d'excellents résultats obtenus. Cela démontre un enseignement de qualité qui permet de faire ressortir l'excellence dans le savoir-faire de nos jeunes en formation.

Le littering représente une préoccupation permanente de l'école, qui prend à cœur d'organiser régulièrement des actions préventives pour cette thématique qui doit faire partie intégrante du savoir-être de chaque individu.

9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

Les formations bilingues au sein de l'EPC de Fribourg voient le nombre de participant-e-s en constante augmentation. A cet effet, 15 enseignant-e-s ont obtenu, en septembre, un CAS en enseignement bilingue. L'EPC affirme sa position en tant que centre de coordination pour les mobilités nationale et internationale par les projets d'échanges d'enseignants dans le cadre de la formation en enseignement bilingue et par la création du projet " commerce + ". Dix apprenti-e-s de deuxième année ont été sélectionnés dans le but de partir, à la fin de l'année scolaire, en stages professionnels d'une durée de 22 semaines chacun, en Angleterre et en Allemagne. L'EPC, en tant qu'école pilote O365, a eu l'opportunité de faire des avancées majeures dans le cadre de l'enseignement numérique, ceci grâce à un programme intensif de formation continue de ses collaborateurs et collaboratrices.

9.3.5 Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)

La rentrée scolaire 2019/20 a été marquée par l'ouverture de la troisième classe de première année de formation au métier d'informaticien-ne CFC. Cette classe pourrait muter en classe bilingue lors de la rentrée scolaire 2020. Cette rentrée a vu donc une légère augmentation des effectifs, augmentation qui devrait se poursuivre dans les années futures, de par notamment la création de cette troisième classe d'informaticiens CFC. Les effectifs dans les autres filières métiers et maturité post-CFC sont identiques à ceux de l'année 2018. Toutefois, il est à relever une diminution des effectifs de la classe de maturité professionnelle post CFC (MP2) alémanique. En revanche, dès la rentrée scolaire 2019/20, l'intérêt des apprenti-e-s francophones de première année pour un enseignement bilingue en maturité professionnelle s'est accru et a donc engendré la création d'une deuxième classe bilingue en première année de maturité professionnelle intégrée. Les deux démarches ci-dessus s'inscrivent dans la volonté de l'EMF d'adhérer pleinement à l'identité fribourgeoise bilingue.

Les discussions, relatives à la reconnaissance des filières de maturité professionnelle intégrée et de maturité professionnelle post-CFC à plein temps, se sont poursuivies en 2019 et continueront en 2020.

Le rapport final, relatif au groupe de travail GT-ES pour la création d'une école supérieure en emploi en génie mécanique, indique qu'une collaboration telle que le souhaitait Swissmechanic n'est pas envisageable. Ce GT-ES poursuit son travail car le plan d'étude cadre des ES est en refonte, mais également parce qu'en moyenne 22 personnes en formation partent chaque année hors du canton suivre une ES en génie mécanique.

En date du 28 mars, selon votation du Grand Conseil, l'EMF s'est vue attribuer un décret conséquent pour le renouvellement du parc "machines" de sa filière de polymécanicien-ne CFC et également pour les autres métiers de l'école, afin de maintenir un niveau de formation en adéquation avec les attentes du marché.

Au niveau du cadre pédagogique, un projet interdisciplinaire, en lien avec les plans de formation des métiers de l'industrie (automaticien-ne CFC, électronicien-ne CFC, polymécanicien-ne CFC) a permis aux apprenti-e-s de participer à une course de vingt-quatre heures de voitures hydrogène à 1/10^e. Ce projet avait pour but de développer des compétences transversales, telles que collaboration, coopération, gestion de projets (budgets, marketing, sponsoring) mais également de sensibiliser les apprenti-e-s au développement durable et aux énergies renouvelables. A travers ce projet, les apprenti-e-s ont pu développer différentes compétences et c'est ce qui a incité l'EMF à organiser pour 2020 l'événement des " 6hdeFribourg ". Ce futur projet implique l'ensemble des formations de l'EMF, à savoir les trois sections (industrie, informatique, maturité).

9.3.6 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

Lors de la rentrée scolaire 2019/20, l'EPAC a accueilli 1180 apprenti-e-s, ce qui est représentatif de la stabilité globale de ses effectifs. Même si dans certaines professions la tendance est à la baisse, l'équilibre se fait grâce à l'augmentation d'apprentis dans d'autres métiers. Lors de cette rentrée scolaire également, l'EPAC a pu ouvrir une

classe de préappren-ti-e-s d'intégration dans le domaine de la logistique. Ces jeunes migrant-e-s suivent des cours de branches professionnelles, de culture générale et de français. Afin de profiter de leur expérience, l'EPAC les a conviés à parler de leur parcours lors de la séance administrative du mois de décembre, devant l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'école.

Depuis septembre, l'EPAC fait partie du projet pilote pour Office 365. Les projets ne cessent de se concrétiser avec les classes et l'utilisation de ces nouveaux outils est croissante. Un groupe de travail a été constitué afin de définir les objectifs pour ce projet, aussi bien en terme pédagogique, que d'utilisation et de formation.

Deux apprenti-e-s en gestion du commerce de détail ont participé à la finale romande des SwissSkills. Grâce aux belles performances de l'un d'entre eux, ce dernier s'est hissé sur la 2^e place du podium et a remporté la médaille d'argent de ce championnat.

Chaque année, l'EPAC organise le week-end des apprenti-e-s de dernière année pour les métiers de menuisier et d'ébéniste afin qu'ils puissent, en présence des enseignant-e-s des branches professionnelles et de culture générale, réviser pour les examens de fin d'apprentissage. Cette année encore, beaucoup d'apprenti-e-s ont participé à ce week-end. Quant à la formation d'employé-e de commerce, les personnes en formation de dernière année se sont rendues à Cardiff, afin de parfaire leur anglais, sous la supervision de deux enseignantes de l'EPAC.

En collaboration avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), l'EPAC a organisé la 22^e édition du séminaire d'économie politique pour l'ensemble des enseignant-e-s romand-e-s et tessinois-e-s du secondaire II.

L'EPAC a démarré un projet de soutien pédagogique. Grâce à la promotion et au soutien de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, bon nombre d'apprenti-e-s y participent.

9.3.7 Ecole professionnelle santé-social (ESSG)

Les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance pour dépasser la barre des 670 (en 2018: 600). Cette croissance est liée non seulement à l'évolution des besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, mais aussi à l'ouverture de nouvelles formations à la rentrée 2019/20 : CFC d'assistant-e médical-e (1 classe, en 3 ans), enseignement de culture générale modulaire pour adultes (1 classe, en 1 an) et diplôme d'éducateur ou éducatrice de l'enfance ES (1 classe, en 3 ans).

En Suisse romande, l'ESSG demeure l'une des rares écoles offrant les différentes voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle. A côté de l'apprentissage traditionnel en trois ans (CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire ASSC, en mode dual ou en école-stage ; CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve ASE, CFC d'assistant-e médical-e AM) ou en deux ans pour l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA), l'ESSG permet également l'accès à un diplôme d'ASSC ou d'ASE par la voie raccourcie (FoRa en deux ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation. Ces dernières voies de formation sont proposées jusqu'ici dans la section francophone.

Au niveau des projets, l'année aura été intense. Le domaine Santé a poursuivi la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance pour les ASSC; il a également accueilli la première volée d'assistantes médicales avec un programme de formation basé sur une toute nouvelle ordonnance de formation. Concernant le domaine Social, l'école se prépare pour l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance ASE à la rentrée 2021.

La grande nouveauté de l'année a consisté en l'ouverture de la FRESEdE, la première filière fribourgeoise de niveau ES (école supérieure) pour les futur-e-s éducateurs et éducatrices de l'enfance. Avec la FRESEdE et la formation modulaire de culture générale pour adultes, l'ESSG étoffe son offre de formation pour répondre aux besoins d'un plus large public.

L'ESSG a en outre participé pour la deuxième année consécutive à la " Semaine contre le racisme " et va renouveler cette action en 2020. Finalement, l'ESSG a animé des ateliers en français et, pour la première fois, en allemand, dans le cadre de la journée " Futur en tous genres ".

9.3.8 Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon

Les effectifs de l'école sont stables. Les phases de stages internes, Work et LAB, ont réalisé de nombreux projets, dont des projets avec l'EMF, des partenariats avec la HedS-FR ou avec l'OSEO pour ses 25 ans.

L'accueil en octobre des directions des CO a été un moment important d'information et de partage autour des formations de l'école. Lors des Portes ouvertes en novembre, l'école a accueilli plus de 1500 visiteurs et visiteuses, ce qui démontre également l'intérêt croissant pour cette manifestation et les formations de l'école.

Eikon et son équipe qualité continuent à œuvrer en mettant progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école.

9.3.9 Cours interentreprises (CIE)

3911 apprenti-e-s ont suivi les CIE dans le canton durant l'année scolaire 2018/19 et 1866 à l'extérieur du canton. 38 apprenti-e-s fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

9.3.10 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), en charge de la formation professionnelle supérieure et continue à des fins professionnelles, a terminé sa réorganisation en 2019. Il dispose dorénavant de structures optimales pour mener sa mission à bien, ce d'autant plus qu'il a pu rétablir son équilibre financier et rembourser intégralement sa dette vis-à-vis de l'Etat de Fribourg.

Grâce à l'optimisation de la gestion des dispositifs de formation exécutés sur mandat de l'Etat, le CPI a pu tirer parti des synergies et réaliser efficacement ces formations de qualité, qui représentent près de 80 % de son chiffre d'affaires, dans l'intérêt des participants et des partenaires. En 2019, le CPI a entamé le remodelage de son portefeuille de formations à destination des particuliers et des entreprises, afin de se concentrer sur les domaines porteurs d'avenir.

Le processus de définition de la stratégie cantonale de la formation professionnelle supérieure et continue a démarré. Il permettra de définir les rôles des différentes institutions de formation continue du canton dans la mise en œuvre des formations répondant aux besoins des divers acteurs publics et privés du marché.

9.3.11 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

La BAM aura vu quelques changements significatifs, reprenant les rennes de la médiathèque et revoyant également sa collaboration avec le matériel scolaire, qui aura géré cette année la distribution et la facturation de quelque 20 000 articles à environ 3000 élèves.

Près de 900 nouvelles acquisitions ont été proposées par la BAM et environ 5000 prêts de documents papiers et numériques ont été effectués. L'application Actionbound a servi de base pour l'élaboration d'un quizz pour la visite de la BAM pour toutes les classes de première année du système dual. Nos élèves des ponts vers l'apprentissage sont partis quant à eux à la recherche de pièces de puzzle disséminées dans l'espace bibliothèque, afin de mieux connaître le fonctionnement de la BAM. Les élèves de classes terminales ont pu réviser leurs compétences informationnelles grâce aux guides de révision mis à leur disposition. Ainsi, toute la documentation nécessaire à l'élaboration de leurs travaux personnels a pu être facilement trouvée.

Durant l'année 2019, la bibliothèque de l'EPAC a accueilli 8212 visiteurs et visiteuses, dont 24 classes de première année pour une visite de quarante-cinq minutes. 825 lecteurs - 123 nouveaux inscrits - ont emprunté 2035 documents et 109 e-books eBibliomédia.

La bibliothèque a fait l'acquisition de 522 nouveaux documents et a indexé 109 articles de revues. Depuis cette année, deux liseuses sont à disposition des lecteurs et deux nouveaux espaces leur sont proposés: un coin " Nouvelles du monde ", composé de la presse du jour sur papier et sur tablette, ainsi qu'un rayon " Facile à lire ", destiné aux personnes qui lisent peu. Ce dernier a été présenté à tous les enseignant-e-s de français et de branches de culture générale. Les enseignant-e-s ont également pu bénéficier d'une première séance de test des jeux de la bibliothèque. Une à deux sessions pourront être organisées chaque année. Les collections ont été mises en valeur à l'occasion d'une dizaine d'expositions thématiques en lien avec les événements de l'école ou de l'actualité. La bibliothèque a

également accueilli l'exposition MENU (moyens d'enseignements numériques). La gestion courante du fonds s'est poursuivie avec un désherbage et un inventaire selon le calendrier établi l'année précédente.

La bibliothèque a également géré comme chaque année la distribution et la facturation du matériel scolaire d'environ 900 personnes en formation.

10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

10.1 Généralités

Pour la HES-SO//FR et ses quatre Hautes écoles, 2019 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR. Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par le Canton de Fribourg.

Les quatre Hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR)
- > Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR)
- > Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)
- > Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR)

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre Hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle¹.

10.2 Organes

Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises.

Le Conseil HES-SO//FR a notamment pris connaissance, lors de sa séance du 7 mai 2019 :

- > Des comptes 2018 de la HES-SO//FR ;
- > Du rapport d'accréditation AAQ (Agence d'accréditation et d'assurance qualité) ;
- > Des diverses activités et développement dans les quatre HES fribourgeoises.

Lors de sa séance du 24.09.2019, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale de la HES-SO//FR :

- > De la situation concernant le budget 2020 de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles ;
- > Des résultats de l'étude de satisfaction 2019 des collaboratrices et collaborateurs de la HES-SO//FR ;
- > De la mise sur pied de divers groupes de travail (GT) interdisciplinaires et interinstitutionnels, notamment : GT Développement durable, GT Méthodes d'enseignement du futur, GT Bilinguisme, GT HUB étudiants et GT HUB PME ;
- > Des diverses activités et développement dans les quatre HES fribourgeoises.

¹ Ces rapports sont publiés sur les sites internet de chaque Haute école ou mis à disposition sur demande auprès des secrétariats respectifs. Le site internet de la HES-SO//Fribourg www.hefr.ch regroupe les liens vers les sites des hautes écoles.

Comité de direction HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le comité de direction de la HES-SO//FR est composé de :

- > M. Jacques Genoud, directeur général HES-SO//FR ;
- > M. Jean-Nicolas Aebischer, directeur HEIA-FR ;
- > M. Rico Baldegger, directeur HEG-FR ;
- > M. Joël Gapany, directeur HETS-FR ;
- > Mme Nataly Viens Python, directrice HEdS-FR.

Le Comité de direction HES-SO//FR s'est réuni dix fois en 2019.

En outre, en février 2019, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre Hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général. Ce séminaire avait pour thème principal « l'interdisciplinarité dans l'institution ». Des discussions menées par Monsieur Jacques Bersier (directeur adjoint et directeur Ra&D de la HEIA-FR) et des réflexions ont permis d'identifier des compétences à valoriser et à développer au sein de la HES-SO//FR. Elles ont abouti à la mise sur pied de plusieurs groupes de travail regroupant des collaboratrices et collaborateurs des quatre Hautes écoles. Les présentations de trois partenaires fribourgeois invités à ce séminaire – Messieurs Grégory Grin (Fri Up), Philippe Jemmely (blueFACTORY) et Alain Lunghi (PromFR) – ont renforcé et/ou initié de nouvelles collaborations.

Le point saillant de l'année 2019 fut, entre autres, l'introduction de la typologie des fonctions HES-SO au sein de la HES-SO//FR. Un important travail du Service central des Ressources humaines HES-SO//FR, en collaboration avec les directions des quatre Hautes écoles, avec la direction générale, avec les différents partenaires et le Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg fut réalisé, avec l'introduction de la typologie des fonctions au 1^{er} mars 2019.

Conseil représentatif du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR

Courant 2019, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR. Le SPOC CR (Single Point Of Contact) est composé du Président du CR, M. Hervé Bourrier (collaborateur HEIA-FR), de Mme Nathalie Déchanez (professeur HEdS-FR), de M. Arganthaël Castella (collaborateur HEIA-FR) et de M. Patricio Samaniego (étudiant HEdS-FR).

Au cours de 2019, la direction générale de la HES-SO//FR, le SPOC CR et/ou le CR in corpore ont collaboré sur les dossiers suivants :

- > Entrée en vigueur des règlements :
 - > Directive HES-SO//FR sans obstacles (entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019) ;
 - > Directive HES-SO//FR conflits d'intérêt, (préavis pour début 2020) ;
- > Dans le cadre de la consultation de l'introduction de la typologie HES-SO au sein de la HES-SO//FR, le Conseil représentatif avait donné (15 novembre 2018) son préavis relatif au Règlement sur l'accès à la fonction de professeur-e HES ordinaire pour le corps professoral de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//FR). De nouvelles rencontres et discussions ont eu lieu et les nouveaux contrats ont finalement pu être remis aux collaboratrices et collaborateurs concernés en octobre 2019.
- > Le 21 novembre 2019, la direction générale et le Conseil représentatif de la HES-SO//FR ont échangé et discuté les résultats de l'enquête 2019 de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs.

10.3 Étudiants et étudiantes

Chiffres correspondant à l'année académique 2018 – 2019

10.3.1 Nombre et évolution

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2019	Master délivrés en 2019
HEIA-FR								
Architecture	105	84	70			259	62	
Chimie	39	21	31			91	31	
Génie civil	48	43	41			132	35	
Informatique	58	40	28			126	24	
Télécommunications								
Réseau et sécurité	16	16	12			75	12	
Internet et communication	6	13	12				11	
Génie électrique	43	39				82		
Electronique			21			21	21	
Energie électrique			19			19	17	
Génie mécanique	71	41	47			159	44	
Total HEIA-FR	386	297	281			964	257	
Ecole technique de la construction	25	27	24			76	20	
Total ETC	25	27	24			76	20	
HEG-FR								
Economie d'entreprise à plein temps	97	65	54			216	55	
Economie d'entreprise en emploi	125	85	95	87	56	448	83	20
Total HEG-FR	222	150	149	87	56	664	138	20
HEdS-FR								
Soins infirmiers PT	145	106	123			374	90	-
Soins infirmiers EE				12		12	10	-
Bsc Ostéopathie (plein temps)	32	33	21			86	23	-
Mst Ostéopathie (temps partiel)	23	25				48	-	20
Total HEdS-FR	200	164	144	12		520	123	20
HETS-FR								
Travail social	124	109	107	33		373	178	
<i>Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des Hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.</i>								
Total HETS-FR	124	109	107	33		373	178	
Total HES-SO//FR	957	747	705	132	56	2'597	716	40

Les étudiants et les étudiantes et les enseignants et les enseignantes sont partagés par les Hautes écoles de la HES-SO et ces filières d'études sont gérées au sein de HES-SO Master.

10.4 Évènements marquants

Tout au long de l'année 2019, le directeur général de la HES-SO//FR a participé activement aux travaux du groupe de travail « Politique RH du canton de Fribourg ».

11-12.01.19

Conférence Bürgenstock sur le thème : « Repenser la formation supérieure – valeurs, cultures, compétences ».

22.01.19

Rencontre annuelle entre le Rectorat de l'UNIFR et le Comité de direction HES-SO//FR.

29.01.19

Journée de réflexion sur la Qualité entre la DG HES-SO//FR et les répondants qualité de la HES-SO//FR.

31.01.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la remise du prix à l'innovation HES-SO.

06.02.19

Inauguration du Forum des métiers START ainsi que du stand HES-SO//FR à Forum Fribourg.

05-10.02.19

Participation de la HES-SO//FR au Forum des métiers START sur un stand commun présentant les spécificités de chaque Haute école.

22.02.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la journée au blanc du Conseil d'Etat.

25.02.19

Séance avec la CIP (Commission Inter Parlementaire de contrôle de la HES-SO, délégation fribourgeoise).

26-27.02.19

Workshop Stratégique avec le Comité de direction de la HES-SO//FR.

04.03.19

Rencontre du Conseil représentatif et de la direction générale HES-SO//FR.

18.03.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la cérémonie officielle des 20 ans de la HES-SO.

26.03.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la Séance d'information SEFRI sur les contributions d'investissements et les participations aux frais locatifs octroyées par la Confédération selon la LEHE.

09.04.19

Séance revue de direction annuelle HES-SO//FR avec les quatre directions des Hautes écoles et les services centraux HES-SO//FR.

29.04.19

Rencontre du Conseil représentatif et de la direction générale HES-SO//FR.

03.05.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la remise des diplômes Master de la HES-SO.

07.05.19

1^{re} Séance du Conseil HES-SO//FR avec le Comité de direction HES-SO//FR.

07.05.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'événement de réseautage : « HEIA-FR et entreprises fribourgeoises : PAS DE BARRIÈRES ».

08.05.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'assemblée générale de Fri Up pour son 30^e anniversaire.

10.05.19

Entretien final avec l'inspection des finances du canton de Fribourg auprès de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles.

13-14.05.19

Séances d'audit ISO 9001 : 2015.

20-21.05.19

Séance d'information de la direction générale HES-SO//FR auprès de collaboratrices et collaborateurs.
Thème principal : typologie.

22.05.19

Présentation de la HES-SO Fribourg (HES-SO//FR) aux Secrétaires généraux de l'Etat de Fribourg.

22.05.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à l'assemblée de BCC SA (Biofactory Competence Center), Fribourg.

03-06.06.19

Participation au WCEF 2019 à Helsinki, Finlande avec la délégation fribourgeoise menée par la DEE.

06.06.19

Participation à l'assemblée générale de l'Union patronale du canton de fribourg (UPCF).

06.06.19

Participation à l'assemblée générale du Groupement industriel fribourgeois (GIF).

27.06.19

Présentation de la HES-SO//FR au comité de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) par la direction générale HES-SO//FR.

29.06.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la cérémonie de Clôture Internet et code pour les filles.

10.07.19

Workshop Interdisciplinarité HES-SO//FR a réuni 40 participants des quatre HES fribourgeoises.

22.07.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR au vernissage du stand HES-SO sur le site de Paléo.

26-27.08.19

Séance d'information à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la HES-SO//FR concernant divers dossiers.

02-03.09.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la grande retraite HES-SO à Fribourg, sur le thème « Stratégie HES-SO 2021-2024 ».

04.09.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la 1^{ère} assemblée générale ordinaire de l'observatoire du logement.

05.09.19

Présentation de la HES-SO//FR lors de la rencontre avec la Conférence des syndicats du district de la Veveyse.

12.09.19

Rencontre entre la direction générale HES-SO//FR, le SAFU et le SEFRI afin de discuter du dossier des subventions SEFRI pour le Smart Living Building (SLB).

21.09.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la journée du bilinguisme.

24.09.19

2^e Séance du Conseil HES-SO//FR avec le Comité de direction HES-SO//FR.

03.10.19

Participation de la direction générale HES-SO//FR à la rencontre des entreprises organisée par la Ville de Fribourg.

05.11.19

Présentation de la HES-SO//FR lors de la rencontre avec la Conférence des préfets du canton de Fribourg.

22-23.11.19

Portes ouvertes du bâtiment Mozaïk (22.11.19 réception réservée aux partenaires et 23.11.19 accueil du public).

27.11.19

Rencontre avec les bibliothécaires des Hautes écoles et la direction générale de la HES-SO//FR pour faire le point sur le dossier SLSP (Swiss Library Services Platform).

29.11.19

Workshop PIC 2021-2024 (Plan d'Intentions Cantonal).

04.12.19

Séance de synchronisation entre les Directions DEE, DICS et DSAS avec la direction générale HES-SO//FR et les quatre directrice / directeurs des Hautes écoles.

11 Etat de personnel (SPO (CA))

Pouvoirs - Directions		Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de l'économie et de l'emploi		905.72	898.00	7.72
Administration centrale		79.16	78.13	1.03
3500 / ETES	Secrétariat général	7.16	7.43	-0.27
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	8.93	9.00	-0.07
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	16.52	14.67	1.85
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	6.58	6.14	0.44
3535 / LOGE	Service du logement	2.32	2.40	-0.08
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	23.75	24.39	-0.64
3560 / STAT	Service de la statistique	9.00	9.20	-0.20
3565 / ENER	Service de l'énergie	4.90	4.90	
Secteur de l'enseignement		826.56	819.87	6.69
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	189.52	187.01	2.51
3542.3 / EPCO	Ecole professionnelle commerciale	58.33	58.61	-0.28
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	49.26	49.06	0.20
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	32.85	31.02	1.83
3542.6 / EMEF	Ecole des métiers Fribourg	69.46	69.70	-0.24
3542.7 / EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	24.21	22.60	1.61
3557 / ETEC	Ecoles techniques	7.78	7.99	-0.21
3559.1 / HEDG	Direction générale HES-SO//FR	9.06	9.28	-0.22
3559.2 / HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	195.26	196.88	-1.62
3559.3 / HEGE	Haute école de gestion	55.57	53.48	2.09
3559.4 / HEDS	Haute école de santé	82.26	80.11	2.15
3559.5 / HEDT	Haute école de travail social	53.00	54.13	-1.13